

L'Action NATIONALE

Volume LXXVI, numéro 7, mars 1987

LA MAISON LUDGER-DUVERNAY
82 rue Sherbrooke ouest
Montréal



Siège social de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal depuis 1976, ce magnifique édifice victorien a été construit en 1874. La Ligue d'action nationale y a ses bureaux depuis plus de dix ans.

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président du

Conseil:

Yvon Groulx

Directeurs:

Richard Arès

Thérèse Baron

René Blanchard

Paul-A. Boucher

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise C.-Brochu

Marcel Chaput

Jean-Charles

Claveau

Claude Duguay

Pierre Dupuis

Philippe Gélinas

Alban Jasmin

Marcel Laflamme

Jean-Marc Léger

Georges Meyers

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Anna L.-Normand

Jean-Marcel Paquette

Charles Poirier

Gilles Rhéaume

Jean-Jacques Roy

Léonard Roy

André Thibaudeau

Vice-président:

Delmas Lévesque

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Jean Genest

Action nationale

revue d'information nationale

qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds

destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis

pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers

destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes

sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec

pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533

l'Action NATIONALE

Volume LXXVI, numéro 7, mars 1987

TABLE DES MATIÈRES

GÉRARD TURCOTTE:	Éditorial	579
JEAN-LOUIS BOURQUE:	Pour une véritable politique québécoise en matière d'immigration	583
JEAN-CHARLES CLAVEAU, m.d.:	Le Québec et l'immigration	595
GUY BLANCHARD, m.d.:	La Révolution Tranquille a-t-elle détruit le Québec français?	600
ROLLAND CHAUSSÉ:	Feu le projet de Loi 140	605
RENÉ BLANCHARD:	La défense et l'illustration de la langue française	607
ODILE PARADIS:	101 fois «Québec, je t'aime en français» .	609
MARCEL LAFLAMME:	Une culture organisationnelle québécoise en émergence	611
CLAUDE LACHANCE:	Les incubateurs d'entreprises	620
ODINA BOUTET:	L'institution qui nous manque	626
JEAN-D. ROBILLARD:	Le statut particulier du Québec	637
	Yvon Fontaine, président de la FFHQ ...	652
GÉRARD TURCOTTE:	L'actualité en bref	653
	Dans notre courrier	657
	En furetant dans les archives	659
ROSAIRE MORIN:	Chronique économique	660

Les collaborateurs et collaboratrices de L'ACTION NATIONALE sont seuls responsables des idées et des opinions exprimées dans leurs articles.

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: GÉRARD TURCOTTE

Administrateur: JEAN GENEST

Secrétaire-adjoint: DONAT PLANTE

Photographe: PAUL HAMEL

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00	50,00
Abonnement de soutien	35,00	

«Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le *Canadian periodical index* depuis 1948 et dans *Point de repère*, publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans l'*Index analytique* et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans *Radar* et dans *Périodex*».

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque nationale, 2^{ième} trimestre 1981

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 162

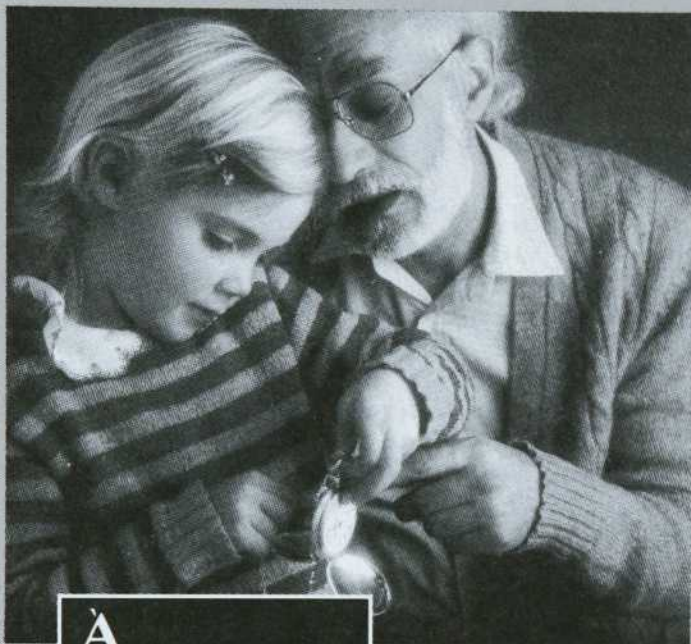
Éditorial**L'Action Nationale a la cote d'amour de ses lecteurs**

par GÉRARD TURCOTTE

Dans le numéro de novembre 86 de l'ACTION NATIONALE, apparaissait un questionnaire à l'intention de nos lecteurs et lectrices, afin de connaître leur appréciation de la revue et pour obtenir leurs suggestions pour son amélioration. Nous avons reçu une cinquantaine de réponses toutes intéressantes et pertinentes. Un sentiment que les répondants et répondantes partagent, c'est leur attachement à la revue. Rares sont les critiques indéfectibles de ceux et celles qui mois après mois, et souvent depuis de nombreuses années parcourent nos écrits pour y puiser l'information sur les problèmes nationaux et les luttes en cours, l'argumentation pour alimenter leur militantisme et leur action et même la foi du nationaliste. Une suggestion toutefois est assez générale, soit de rendre la revue accessible à une plus vaste clientèle, tout en maintenant son caractère distinctif de publication spécifiquement consacrée à la lutte nationale du peuple québécois.

Un autre point important à signaler, c'est la satisfaction unanime exprimée autour du manifeste adopté en septembre 86. Aussi, autant les membres de la Ligue que la direction de la revue se réfèrent-ils au manifeste dans toutes leurs décisions et leur orientation. D'ailleurs, les thèmes traités ces derniers mois reflètent les quatre priorités inscrites dans le manifeste.

Un lecteur nous écrivait récemment que L'ACTION NATIONALE est la revue qu'il aime le plus et que c'est la seule qu'il lit du début à la fin. Nous avons l'impression que l'amour et la fidélité de ce lecteur sont largement partagés. Alors noblesse oblige! Si la survie de L'ACTION NATIONALE est assurée par la générosité de ses abonnés et la Fondation Esdras-Minville, nous devons mettre toutes nos énergies pour maintenir la qualité et le standard de son contenu.



A chaque passage de la vie
... nos besoins de protection
évoluent.

Tous nous avons besoin de services de protection diversifiés bien adaptés à ce que nous vivons.

Tous nous recherchons de bons conseils, de bonnes solutions et la sécurité qui nous convient.

L'Assurance-vie Desjardins nous offre ce service-conseil et une protection adaptée à nos besoins.

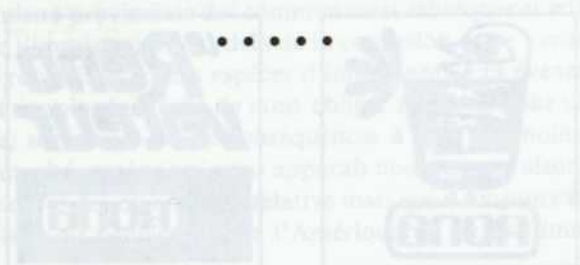


**Assurance-vie
Desjardins**

*à chaque
passage
de la vie*

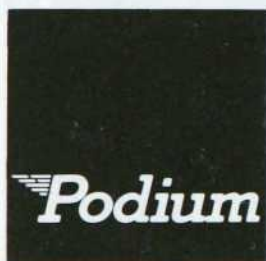
Avec le présent numéro débute une chronique économique régulière, dans le but de répondre aux souhaits exprimés par plusieurs lecteurs et lectrices et en vue de continuer l'œuvre de l'ancien journal LA PROSPÉRITÉ, après entente avec le Conseil d'expansion économique. D'autres chroniques mensuelles verront bientôt le jour, entre autres sur la politique québécoise.

Le numéro d'avril portera sur la grande soirée du 13 décembre dernier au Centre Paul-Sauvé, où 101 personnalités se sont exprimées sur la situation linguistique au Québec. Et comme déjà annoncé, nous aurons des numéros spéciaux pour souligner le 20^e anniversaire de la mort du chanoine Lionel Groulx, la tenue du deuxième Sommet de la francophonie et le 150^e anniversaire des Patriotes.



En réalité, il n'est pas besoin de remettre ces deux dates le
 même jour, mais plutôt de les répartir sur une période de quelques
 semaines, afin de permettre à la population de mieux saisir
 les enjeux de la situation linguistique. Au Québec, nous sommes
 confrontés à une situation unique, celle d'une minorité
 majoritaire, ce qui nous interpelle très sérieusement sur
 l'avenir de notre société. La question de la langue est
 devenue une question de survie pour notre peuple. Les
 défis que nous devons relever sont de taille. Comment
 maintenir et développer notre langue dans un monde
 globalisé? Comment assurer la transmission de notre
 culture et de nos valeurs à la prochaine génération?
 Ces questions sont d'actualité et méritent d'être
 débattues. Nous espérons que ce numéro vous
 permettra de mieux comprendre la situation et
 de participer activement à la recherche de solutions.
 Merci de votre attention et de votre soutien.

LE GROUPE **RONA**



...des gens
bien de chez nous!

Pour une véritable politique québécoise en matière d'immigration

par JEAN-LOUIS BOURQUE, politicologue

Les récents afflux d'immigrants Tamouls, Salvadoriens, Turcs, Sri-Lankais, Iraniens aux portes du Québec en ce début d'année 1987 a placé la question de l'immigration et de l'accueil aux réfugiés au premier rang de nos préoccupations nationales. Au-delà des attitudes d'accueil ou des réflexes de méfiance, au-delà des incohérences entre le ministre fédéral de l'immigration et la ministre provinciale des communautés ethniques et culturelles et de l'immigration, au-delà de la confusion entre «vrais» ou «faux» réfugiés et toutes espèces d'immigrants, ces événements ont eu au moins le mérite de nous obliger à réfléchir sur ce phénomène, ses causes et ses conséquences à plus ou moins long terme, un phénomène qui nous apparaît nouveau en raison de sa soudaineté et de son ampleur relative mais qui a toujours été à la base même du peuplement de l'Amérique du nord: l'immigration.

En réalité, il n'est pas besoin de remonter très loin dans le passé pour nous rendre compte que nous sommes presque tous depuis une quinzaine de générations des descendants, fils ou filles d'immigrants européens. Au-delà de nos préjugés, de notre xénophobie ou de notre racisme latent, il convient, croyons-nous, de nous interroger très sérieusement sur la signification de cette arrivée massive de réfugiés et d'immigrants et de dépasser les clichés ou lieux communs voulant qu'ils soient tous des «voleurs de jobs», des chômeurs ou assistés sociaux en puissance ou encore des éléments «dérangeant» notre pureté ethno-linguistique et culturelle, voire des facteurs d'anglicisation des Québécois francophones. L'immigration est-elle un mal nécessaire? Y a-t-il moyen d'en faire un instrument de développement pour le Québec? Constitue-t-elle un investissement qu'il vaut la peine d'orienter et de planifier ou doit-on laisser le hasard ou les avatars d'autres pays alimenter notre dramatique déficit démographique?

CLAUDE-PIERRE VIGEANT
traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**Don
d'un ami**

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

425, ouest, boulevard de Maisonneuve,
suite 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711

Tél.: (418) 658-9966

Télex: 051-31726

Guy Bertrand
AVOCAT

**Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois,
Mignault et Ass.**

1195, Avenue Lavigerie, suite 200
Ste-Foy (Québec) G1V 4N3

Le déclin de la course démographique québécoise

C'est effectivement en termes d'équilibre démographique que se pose le problème: en effet, le Québec fait face à un problème démographique grave, puisqu'il a en ce moment l'un des taux les plus bas de fécondité dans le monde entier, inférieur au taux de renouvellement «normal» de la population, ce qui entraîne des répercussions majeures dans tous les domaines et surtout des conséquences particulièrement inquiétantes sur le plan linguistique et culturel, en minorisant toujours plus le pourcentage des Francophones dans la population canadienne et en Amérique du Nord.

Si la tendance du taux de natalité, l'un des plus faibles en Occident, se maintient, en l'an 2003, le nombre de décès dépassera le nombre des naissances. La population sera en régression. Les couples québécois ne veulent plus de familles «nombreuses» et cela pour des raisons très subjectives qui n'ont pratiquement rien à voir avec les choix collectifs. Certes, la revanche des berceaux est un archaïsme dépassé, mais la désertification des berceaux devient un problème national. Favoriser les naissances au Québec, cela voudrait dire revaloriser la cellule familiale, développer le réseau des garderies, mieux répartir le temps de travail, diminuer les impôts proportionnellement au nombre d'enfants par famille, lutter contre l'avortement libre et gratuit sans aucune autre sorte de considération, informer davantage la population concernant la contraception et les dangers des relations sexuelles irréflechies et inconséquentes, préparer les jeunes à leurs futures responsabilités de parents dans une structure stable et féconde.

Vivre et prospérer en français en Amérique du Nord

Si nous voulons vivre et prospérer en français en Amérique du Nord, il nous faut à tout prix et de toute urgence 1- mettre sur pied une politique nataliste pour encourager la promotion et la défense de la famille et de la vie, première richesse de toute nation (les Américains et les Japonais l'ont fort bien compris); 2- améliorer les procédures pour encourager et faciliter l'adoption; 3- favoriser le développement d'une politique d'immigration qui tienne compte des données économiques, sociologiques,

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	30,00\$	34,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	14,00	18,00
Abonnement de soutien	50,00	54,00
Institutions	30,00	34,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de
réflexion sur
l'actualité sociale
et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

1 an (10nos)	12,50\$
à l'étranger	14,50\$
par avion	20,00\$

Non _____

Adresse _____

_____ code postal

8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514)387-2541

politiques et culturelles du Québec; 4- accueillir généreusement et intégrer les réfugiés politiques qui demandent asile chez nous; 5- revoir la Charte de la langue française (Loi 101) dans le sens d'un renforcement de ses pouvoirs et de ses exigences. Si le Québec ne prend pas rapidement des mesures vigoureuses dans ces cinq directions, le peuple québécois pourrait entrer plus vite qu'on ne le pense dans cette «lente agonie» dont les éléments se conjuguent peu à peu et qui ne réjouit personne. «Tous les plaidoyers sur l'affirmation nationale», la Loi 101 et la survie de la langue et de la culture françaises en Amérique du Nord risquent d'être inutiles si les Québécois francophones meurent mais ne se renouvellent pas», écrivait avec beaucoup de pertinence le journaliste Pierre Vennat dans *La Presse* du 6 février dernier.

Le Québec a besoin des immigrants

Même si l'immigration n'est pas la solution-miracle, le Québec a besoin de 30 000 nouveaux arrivants par an pour maintenir son équilibre démographique. Étant donné qu'actuellement la moitié de ceux qui arrivent au Québec vont ensuite se fixer ailleurs, le Québec doit renforcer sa force de séduction auprès des immigrants. De quels outils dispose-t-il pour parvenir à cet objectif? La réussite dans le domaine de l'immigration québécoise devrait se baser sur une démarche analytique, studieuse et réfléchie dont plusieurs éléments sont déjà nettement identifiés. L'intégration stable des immigrants au Québec francophone pourrait être l'objectif d'une entreprise sensée et planifiée à long terme, dans l'intérêt des Québécois et des Québécoises et de tous les citoyens du monde désireux et potentiellement capables de devenir Québécois... Mais les Québécois ne sont pas libres de diriger eux-mêmes cette entreprise. Ils sont actuellement tenus d'appliquer dans ce domaine les lois fédérales inévitablement favorables aux intérêts linguistiques, diplomatiques politiques et militaires de la majorité canadienne-anglaise.

Des pouvoirs inégalement partagés

En vertu de l'Article 95 de la Constitution canadienne actuellement en vigueur, la province de Québec peut faire des lois dans le domaine de l'immigration, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec les lois du Parle-

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL *LE PAYS*

LE PAYS est le journal du Parti indépendantiste. Il est publié six fois par année. Lancé pour diffuser la parole indépendantiste et continuer le combat de la libération nationale, *LE PAYS* a besoin de votre soutien pour devenir un grand journal. Vous y lirez des analyses fouillées de notre situation nationale et y trouverez des arguments percutants pour expliquer le sens de notre lutte.

Le coût d'un abonnement de soutien est de 10\$.

Je désire m'abonner au journal *Le Pays*. Vous trouverez ci-joint la somme de 10\$.

NOM

ADRESSE

TÉL.:

Retournez ce coupon réponse à l'adresse suivante:

LE PAYS, Parti indépendantiste,

C.P. 363 succ. St-Michel, Montréal, H2A 3M1

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal

ment du Canada. Autrement dit, le Québec n'est pas véritablement le maître d'œuvre de ses politiques d'immigration. Il «partage» ces compétences avec le gouvernement fédéral qui décide du budget et dont la législation est prépondérante, ce qui veut dire que le fédéral peut à toute fin pratique rendre les lois québécoises inopérantes en cas de conflit. Ainsi, malgré son retentissement, l'entente Cullen-Couture de 1978, qui donnait au Québec un droit de regard sur le choix de ses immigrants n'a, dans les faits, qu'une portée très limitée. La nationalité relève d'Ottawa: la phase terminale de l'immigration, l'intégration comme citoyen canadien à part entière, relève du gouvernement fédéral qui impose encore un serment d'allégeance à la reine d'Angleterre. Le Québec est une nation sans nationalité, c'est-à-dire une nation qui ne peut octroyer une citoyenneté.

Le point de vue d'Ottawa

Certes plusieurs continuent à penser qu'il faut prolonger le statu quo et faire disparaître les «irritants» à la culture dominante anglo-saxonne nord-américaine. Du point de vue fédéral, le peuple québécois complique le problème, par sa présence têtue et obstinée, par sa personnalité et son caractère, par sa détermination, son audace et sa volonté de vivre qu'on ne parvient toujours pas à lui extirper (et ce n'est pas faute d'avoir essayé!). Il serait plus facile de ne plus avoir à faire d'exceptions, de favoriser l'intégration des immigrants à la majorité anglophone.

Le Canada, actuellement principal responsable de la politique de l'immigration, a failli à la tâche d'abord en confondant générosité et imprévoyance au niveau de la loi: un accès trop facile à l'immigration ouvre la porte aux abus dont seront victimes les véritables réfugiés, ensuite en n'informant pas suffisamment les personnes intéressées des normes d'admission au statut d'immigrant, enfin, en refusant de financer le séjour forcé de ces canadiens immigrants plus ou moins réfugiés pendant tout le temps nécessaire pour établir s'ils ont droit au statut de réfugié ou pas. Actuellement, on peut dire au sens propre du terme que le Québec doit payer pour les lacunes d'une loi dont il n'est pas responsable.

LES NUMÉROS SPÉCIAUX DE L'ACTION NATIONALE

	Nombre	Prix
50 ANNÉES DE NATIONALISME POSITIF. Synthèse de nationalisme canadien-français de 1917 à 1963. 260 pages. 5\$.		
LIONEL GROULX, PTRE. En 1978 on a fêté le centenaire de sa naissance. Seul volume sur sa vie et son travail. Études de: Angers, Arès, Allen, Barbeau, Brunet, Blais, Frégeault, Lacroix, Rémillard, Dionne, Tétreault, Genest 1968, 288 pages. 7\$. Volume indispensable et très actuel. Illust.		
LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX UNIVERSITÉS, FAVEUR? PIÈGE? Arès, Allen, Angers, Brunet, Filion, Laporte, Laurendeau, P.-E. Trudeau, 1957, 135 pages. 2\$.		
LA CHARTE DE VICTORIA, FIN DU FÉDÉRALISME? Angers, Arès, Berner, Brunet, Laplante, Claude Morin, Jacques-Yvan Morin. 1972. 148 pages. 2\$.		
ESDRAS MINVILLE (1896-1975) — par Angers, Arès, Gagnon, Létourneau, Harvey, etc. 188 pages, 1976. 7\$. Illust.		
LA BATAILLE DES COMMUNICATIONS. Le drame de la centralisation fédérale et du peu de flexibilité de son fédéralisme. 1976, 160 pages. 5\$.		
LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS. 3 volumes (dont celui de février 1968 est épuisé).		
I — Exposés de base et documents de travail, nov.-déc. 1967, 275 pages. 3\$.		
II — Assises nationales, mai-juin, 1969, 640 pages. 7\$.		
LA LANGUE FRANÇAISE, ASPECTS CONSTITUTIONNELS, POLITIQUES ET CULTURELS. Par Angers, Arès, Beaupré, Castonguay, Dorion, Godin, Laurion, Pépin, Renaud. 1975, 172 pages. 5\$.		
L'ÉDUCATION NATIONALE. Mémoire de SSJB de Montréal à la Commission Parent. Enquête sur le problème national des Québécois francophones. 1962, 180 pages. 2\$.		
POUR UN QUÉBEC CLAIREMENT ET DÉFINITIVEMENT FRANÇAIS. Par Angers, DOCUMENT majeur sur la langue au Québec. 1977. 2\$.		
LE TERRITOIRE DU QUÉBEC. Dossier sur Hull, le port de Montréal, les parcs fédéraux, le Labrador, Mirabel et le sol agricole. Avril 1977. 104 pages. 5\$.		
AUJOURD'HUI L'ACADIE. Où en est l'Acadie? Et si le Québec se sépare? Universitaires et penseurs acadiens se penchent sur le futur. La meilleure synthèse sur l'Acadie actuelle. Nov.-déc. 1977. 180 pages. 5\$.		
L'ACADIE AUX ACADIENS. 180 pages. 5\$.		
LE RÉFÉRENDUM, juin 1979, 22 pages. 6\$.		
John Grube: BÂTISSEUR DE PAYS, 1981. 250 pages. 15\$.		
F.-A. Angers: POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS. 280 pages. 6\$.		
Jean Genest: JOSEPH-ÉNA GIROUARD. 52 pages. Illust. 5\$.		
AVONS-NOUS BESOIN DE L'INDÉPENDANCE? 96 pages. Illust. 4\$.		
Jean-D. Robillard: UNE LENTE AGONIE — LE FRANÇAIS AU CANADA, 1986, 392 pages. 20\$.		
7^e ET 8^e CONFÉRENCES DES ETHNIES DE LANGUE FRANÇAISE, 1986, 192 pages. 6\$.		

Le point de vue du Québec

Du point de vue québécois, il faut prendre en main les éléments de notre développement: enrayer la dénatalité et former plus de néo-Québécois. Intégrer les immigrants sans les priver de leur identité et leur donner la passion de travailler au Québec pour le Québec en tant que Québécois à part entière, fiers de l'être et d'avoir des enfants québécois qui auront besoin de professeurs québécois, de produits québécois, de services québécois, etc...

Assez étonnamment tous les partis politiques québécois ou presque (PLQ, PQ, PI, NPD-Q) estiment que la politique de l'immigration devrait relever exclusivement du gouvernement du Québec, comme la politique de la langue et les politiques ayant une incidence directe sur la composition de la population.

En tant que peuple francophone, en tant que société fraternelle et généreuse, solidaire des peuples opprimés et des individus victimes de sociétés où les droits et libertés fondamentales sont bafoués, en tant que société ouverte à ceux qui désirent, pour des raisons personnelles, venir travailler et vivre au Québec, même s'il connaît une situation économique difficile, le Québec doit comprendre qu'une immigration réfléchie, responsable et conséquente, constitue un atout essentiel pour le développement économique, social et culturel de notre société, un facteur d'enrichissement collectif.

Pour une politique nationale de l'immigration

1- L'accueil des réfugiés

Le Québec a le devoir, en vertu de la Convention de Genève à laquelle le Canada a adhéré en 1951, de recevoir tout citoyen du monde dont la vie et les libertés sont menacées dans son pays d'origine et qui demande l'asile politique. Personne ne nie ce principe humanitaire qui implique un certain nombre de responsabilités vis-à-vis des réfugiés qui arrivent le plus souvent complètement démunis. Certes, le partage des compétences entre Ottawa et Québec ne facilite pas les choses. Le Québec ne possède ni les ressources, ni les pouvoirs nécessaires pour faire face aux cas d'urgence comme les récents afflux de réfugiés tamouls ou turcs. Ottawa refuse de bouger pour ne pas avoir l'air de favoriser le Québec par rapport aux autres provinces. Pendant

ce temps il faut subvenir aux besoins des réfugiés: les associations de bénévoles ne peuvent suffire à la tâche.

Pendant que les ministres tergiversent, l'image de l'immigration se ternit et le réfugié devient un parasite aux yeux de la population. Une politique québécoise sérieuse et responsable vis-à-vis des réfugiés politiques s'attacherait d'abord à distinguer clairement les procédures de l'immigration (qui supposent des garanties avant le départ du candidat et avant l'admission au pays) de celles de la reconnaissance du statut de réfugié qui par définition est postérieure à l'arrivée. Elle pourrait ensuite prévoir la possibilité de commencer les démarches d'intégration le plus tôt possible et en français.

2- Le choix des immigrants

Généralement les citoyens du monde qui veulent immigrer au Canada pensent pouvoir y améliorer leur sort et en particulier leurs conditions de vie matérielle. L'immigrant espère être plus heureux et pouvoir envisager un avenir plus ouvert. Les gens qui sont bien dans leur pays n'émigrent pas. Or, le Québec a besoin d'immigrants et il a le droit de choisir des immigrants qui acceptent de respecter le fait français au Québec et qui soient conscients de devoir s'intégrer à la majorité francophone même si elle est minoritaire en Amérique du Nord.

3- Pour une immigration durable

L'une des difficultés à garder nos immigrants provient de l'ambiguïté de la notion de citoyenneté canadienne par rapport à l'identité québécoise. Le problème est double: pour l'immigrant qui, très souvent, ne se doute pas qu'il aura à devenir non seulement Canadien mais en plus Québécois; trop souvent il n'apprend qu'en arrivant au Québec qu'on y parle le français. Pour les Québécois dont l'identité nationale est pour le moins ambiguë, cela complique les chances de succès de l'intégration des gens dont l'identité nationale de ce fait s'avère plus forte. Il est évident que la force d'attraction du pôle anglophone majoritaire est très puissante, surtout sur les allophones. Toute la législation de l'immigration au Québec doit tenir compte de ce fait majeur pour réussir à garder ses immigrants. Tant que le Québec n'aura pas d'existence nationale reconnue, il devra déployer beaucoup plus d'efforts que d'autres pays et d'autres peuples pour intégrer

ses immigrants de façon durable. Pour que l'immigrant se sente à l'aise chez nous, il faut que le visage du Québec réponde à ses attentes. Pour que les Québécois se sentent à l'aise avec leurs immigrants, il faut qu'ils les perçoivent comme un enrichissement, comme un apport certain au développement de leur force nationale. La qualité de l'immigration est intimement liée au développement de la langue et de la culture française en Amérique du Nord et au destin du peuple québécois. Les Québécois ne devraient pas seulement avoir un droit de regard sur le choix des immigrants: ils devraient être les seuls habilités à articuler une politique sensée et cohérente en ce sens et les seuls responsables de son application.

4- Une immigration à la québécoise

Une politique d'immigration québécoise devrait être élaborée avec tous les groupes naturellement intéressés à l'accueil et déjà riches d'une bonne expérience dans ce domaine: les communautés ethniques et culturelles, les organismes de bienfaisance, les Églises, les cercles d'amitiés linguistiques et culturels, les organisations en milieux de travail, etc... Elle devrait améliorer l'information sur le Québec dans les Délégations générales du Québec à l'étranger (futurs ambassades du Québec) et améliorer l'information aux Québécois sur l'intégration et les réalisations des immigrants et sur leur apport à l'économie et à la culture québécoises.

Pour plus d'efficacité, il faudrait favoriser les Francophones ou encore ceux qui s'avèrent les plus «francophonisables», tels les latins d'Amérique ou les Italiens et, tenir compte, dans l'évaluation des candidatures et l'information sur l'immigration à l'étranger, des besoins réels de l'ensemble de la collectivité québécoise, en fonction de la correction des manques et des déséquilibres de la société (actuellement, le fait d'être francophone ne donne que 15% des points au dossier d'évaluation de l'immigrant).

Étant donné que le Québec est dépourvu de puissance impériale et de la force démographique du nombre qui ne lui permet pas de prétendre au «melting pot», il ne peut se permettre d'ouvrir toutes grandes ses portes à tous les peuples de la terre en espérant que son mode de vie, sa mentalité, ses us et coutumes s'imposeront d'eux-mêmes aux nouveaux arrivants. Il devra

donc tenir compte des facteurs d'adaptabilité et de possibilité d'intégration de ces nouveaux immigrants et prévoir les sommes nécessaires pour faciliter l'intégration de ces nouveaux venus en accélérant l'apprentissage du français notamment dans les COFI et les Commissions scolaires. Il arrive trop souvent que les immigrants soient initiés à l'anglais avant d'être autorisés à suivre les cours de français.

Pour que les nouveaux arrivants deviennent rapidement des citoyens à part entière, il est important de prévoir leur intégration au niveau de l'éducation, du travail et des responsabilités civiques. Les néo-Québécois goûteront alors sans retard les avantages de notre type de société, s'y sentiront plus à l'aise et participeront davantage à son rayonnement.

Finalement, il faudrait concevoir le budget de l'immigration et de la citoyenneté québécoise en termes d'investissements directement proportionnels aux avantages réels (économiques, sociaux et culturels) que le Québec estime retirer de l'arrivée d'un immigrant.

Vers une citoyenneté québécoise

Si nous voulons nous développer en français en Amérique du Nord, il nous faut absolument accueillir à notre façon nos immigrants, les franciser et les inciter à rester chez nous, tant en province que dans la région métropolitaine de Montréal, pour travailler collectivement à la promotion du peuple québécois et de sa culture. Ce n'est pas être raciste, xénophobe ou ethnocentrique que de veiller à la vitalité de sa communauté nationale. Une conception moderne du Québec passe par un élargissement de notre conception de peuple dans un monde où la mobilité des populations est de plus en plus grande. Définir nos critères d'admission à l'immigration et prévoir des mesures pour l'intégration des néo-Québécois à l'avenir du Québec, n'est-ce pas en quelque sorte nous réserver le droit légitime d'octroyer la citoyenneté québécoise?



Le Québec et l'immigration

par JEAN-CHARLES CLAVEAU, m.d.

En 1760, le Canada de nos ancêtres des rives du Saint-Laurent avait une population de langue française de presque 100%.

En 1850, par suite de l'arrivée des Loyalistes américains en Ontario, au Québec et dans les Maritimes et d'une immigration importante pour noyer l'élément français comme le recommandait Durham, nous étions devenus minoritaires dans notre pays du temps avec moins de 50% de la population.

En 1940, après la venue plus massive d'immigrants à la suggestion de Sifton — près de 5 000 000 entre 1900 et 1940 — pour peupler et angliciser l'Ouest canadien et la suppression des droits scolaires des minorités françaises, les Canadiens de langue française avaient encore chuté pour se retrouver autour de 30% de la population totale.

En ce début de 1987, nous en sommes à peu près à 25% de la population canadienne.

Telle est la réalité de notre évolution démographique depuis la conquête anglaise: la majorité de langue française à près de 100% du Canada d'alors est devenue une minorité d'environ 25%, concentrée à près de 90% au Québec.

L'arrivée régulière d'immigrants et l'entrée en grand nombre de réfugiés (vrais ou faux) ajoutées à la baisse dramatique de la natalité chez les Québécois qui ont perdu, semble-t-il, le goût du Québec pour un temps indéterminé sont en train de créer une situation désastreuse, si l'on n'y prend pas garde.

Au moment où plus de 50% des Franco-Canadiens des autres provinces sont déjà assimilés et où les allophones de Montréal sont toujours attirés par l'anglais — la langue de l'Amérique du Nord —, alors que la Loi 101 subit des assauts répétés et dévastateurs dans les faits et les esprits, il faut prendre des mesures énergiques, si l'on veut prévenir l'irréparable.

Demain il sera trop tard

Dans 25 ou 50 ans, lorsque Montréal sera devenue majoritairement anglophone par suite de l'intégration en masse des Néo-Québécois au milieu anglais, il sera trop tard.

La loi implacable du nombre continuera à jouer contre notre peuple, comme elle l'a toujours fait depuis que nous avons perdu le contrôle de notre destin politique, en 1763.

L'Histoire nous a montré clairement que la politique du gouvernement canadien en matière d'immigration avait donné un résultat très évident, soit de rendre notre peuple de plus en plus minoritaire et à la merci de la majorité anglo-canadienne.

Les hommes politiques québécois, tels M. Benoit Bouchard à Ottawa et Mme Louise Robic à Québec, qui parlent «d'une politique d'immigration faite d'ouverture et d'humanisme», ont sans doute raison. Mais une telle politique est inadaptée à nos besoins, si elle ne tient pas compte en même temps et en priorité de la dualité fondamentale du pays faite de l'existence de deux peuples avec chacun une langue, une culture et des traditions différentes.

Autrement, comme on le sait très bien, c'est le déséquilibre ethno-culturel qui s'établit au profit du peuple en situation de domination «démocratique» avec son cortège d'injustices et de frustrations pour le peuple le plus faible des deux.

Les hommes politiques qui oublient ou mettent de côté cette dimension nationale du contexte canadien font une erreur inqualifiable que l'Histoire ne leur pardonnera pas, car elle conduit progressivement et inexorablement au génocide culturel d'un des deux peuples fondateurs du pays.

Pour une politique nouvelle

Le Canada ne peut plus continuer la politique d'immigration anglicisante qu'il pratique depuis plus de deux siècles, à moins de vouloir se détruire lui-même comme pays souverain.

En faisant disparaître à petit feu la dualité culturelle anglo-française qui le distingue des États-Unis voisins beaucoup mieux encore que la Couronne britannique elle-même, le Canada perd cet élément distinctif unique que constitue Terre-Québec.

Par ailleurs, le Québec ne peut accepter de voir Montréal, la plaque tournante de la vie québécoise, devenir le lieu d'un nouvel affrontement pour la prédominance sans conteste du français dans la Métropole et, par la suite, en province.

Le Québec est la patrie d'un peuple d'origine et de langue française depuis 1608.

Il doit le rester en prenant tous les moyens jugés nécessaires pour qu'il en soit ainsi.

1. Le français est la langue officielle du Québec, comme l'a proclamé M. Bourassa en 1974. Cette langue doit donc être apprise et parlée, comme langue première ou langue seconde, par tous les citoyens jeunes et vieux qui vivent ici ou veulent y demeurer. Le poids de l'État québécois doit servir à favoriser le français comme langue d'usage courant par l'ensemble des citoyens au travail et dans la vie quotidienne.

Il serait normal que le gouvernement fédéral fasse, au Québec, la même chose dans les services fédéraux et les forces armées qu'il fait déjà pour l'anglais partout à travers le Canada anglais.

Un échancier doit être établi pour que les adultes de langue anglaise et d'autres langues aient la possibilité d'apprendre le français dans un délai raisonnable, et que cet apprentissage leur soit avantageux.

L'école a un rôle essentiel à jouer dans l'enseignement du français parlé et écrit en vue de l'intégration des jeunes Néo-Québécois dans toutes les écoles du territoire.

2. La Loi 101 doit être appliquée rigoureusement pour éviter de se faire reprocher encore aujourd'hui de parler la langue officielle du Québec. (Il y a un mois, à «La Fruiterie du Parc» située dans le complexe immobilier «La Cité», à l'angle de l'avenue du Parc et de la rue Prince-Arthur, une serveuse s'exprimant en anglais a été offusquée de se faire demander de répondre en français et de traduire les affiches unilingues anglaises des produits annoncés.) L'affichage public et la publicité commerciale doivent être en français, pour montrer le visage du Québec par sa langue officielle et rendre nécessaires la connaissance et

l'usage du français que le bilinguisme franco-anglais rend inutile. (Une langue dont on n'a pas besoin dans la vie quotidienne n'a d'officiel que le nom et sert plus d'ornement que d'instrument obligé de communication.)

Les assouplissements qui pourront être apportés, le cas échéant, devront respecter et refléter le visage français du Québec qu'une tolérance excessive a trop longtemps galvaudé.

Ils devront toujours tenir compte de la capacité du milieu à résister aux assauts puissants de la langue dominante en Amérique du Nord.

3. Une politique d'immigration et d'accueil aux réfugiés propre au Québec doit être mise sur pied en tenant compte au premier chef de son caractère français à sauvegarder et à promouvoir, lequel est différent de celui du reste du Canada.

La politique actuelle faite selon une vision outaouaise et canadienne ne convient pas du tout, car elle favorise, pour des raisons diverses, l'intégration des nouveau-venus à l'élément anglophone et accentue la menace réelle de «minorisation» de notre peuple au Québec même. (Ainsi, pour prendre un exemple récent, les Tamouls quittant leur île du Sri-Lanka pour échapper à l'hostilité cinghalaise seront naturellement portés à opter pour l'anglais, la langue de l'ancien maître britannique du pays, et se retrouveront à Montréal, à leur corps défendant, au milieu d'un autre problème ethno-culturel, comme celui qui les a fait fuir leur propre pays!) Une politique d'immigration propre est vitale pour l'avenir du Québec, comme patrie d'un peuple franco-phonie distinct, et nécessaire pour la survie du Canada, comme pays biculturel différent de son voisin américain.

4. L'accueil des immigrants doit être confié à des organismes publics ou privés, si besoin est visant au bien-être des nouveau-venus et à leur intégration facile au Québec.

Cette intégration au milieu de vie, au milieu de travail et au milieu de l'école est essentielle pour eux.

Le français étant la langue officielle, il faut donc que, dans la métropole cosmopolite de Montréal, où des immigrants de diverses origines se côtoient tous les jours, le français soit la langue d'intégration et le lien privilégié de communication entre tous, comme l'anglais l'est à Toronto ou à Chicago.

Faire du français la langue commune à tous les groupes

ethniques s'impose plus que jamais à l'école, au travail et ailleurs, si l'on veut éviter des remous socio-culturels et des heurts inutiles.

5. Dans ce contexte, la majorité francophone de Montréal a une grande responsabilité. Elle est aux marches du pays de Québec dont parlait Louis Hémon.

Le jour où les Montréalais de langue française, qui sont 65% de la population de la métropole, décideront de parler naturellement leur langue maternelle dans leurs activités quotidiennes, il n'y aura plus guère de problème linguistique à Montréal et l'intégration des immigrants à la majorité québécoise se réalisera d'elle-même, comme cela se produit à travers le monde.

Encore faut-il faire du français la langue obligatoire du travail partout où il y a des employés qui parlent la langue officielle de l'État! Même dans le casse-croûte du coin de la rue où la fille de table venue du Bas-du-Fleuve traduit (crie) en anglais la commande que vous venez de lui faire dans la langue officielle pour le cuisinier grec ou chinois qui est bilingue, c'est-à-dire qui s'exprime en grec ou en chinois et... en anglais.

Enfin, le rôle de plus en plus grand que les hommes d'affaires de langue française jouent dans l'économie augure bien pour l'avenir qu'on ne saurait construire sans un contrôle suffisant des grands leviers économiques.

Les considérations qui précèdent sur la question de l'immigration chez nous n'ont fait qu'effleurer le sujet.

Mais elles ont au moins souligné son importance et attiré l'attention sur l'implication de l'immigration capable de modifier profondément ou de transformer radicalement le visage démographique d'une société et même d'un pays. Cet aspect du problème ne peut laisser les Québécois indifférents.

Aujourd'hui comme hier, les hommes politiques québécois à Québec et à Ottawa ont un rôle irremplaçable à jouer pour que «le Québec soit aussi français que l'Ontario est anglais», pour reprendre l'expression de l'ancien premier ministre Daniel Johnson.

En matière de langue et d'immigration, leurs décisions sont capitales, car elles engagent le présent et l'avenir du Québec tout entier.



La Révolution Tranquille a-t-elle détruit le Québec français?

par GUY BLANCHARD, m.d.

L'époque janséniste d'avant 1960, au Québec, pesait lourd sur les consciences, mais c'est avant tout l'état de pauvreté de la collectivité canadienne-française qui amena la Révolution Tranquille de l'après-Duplessisme. En effet, le *New Deal* de Roosevelt, appuyé sur les théories de Keynes, sortait les États-Unis de la grande Dépression et la guerre de 1939 relevait le standard de vie de l'Amérique du Nord tout entière. Quoi de plus normal alors pour les sociétés post industrielles américaine, canadienne et québécoise d'avoir voulu se doter de politiques sociales avantageuses?

L'État Providence et la dénatalité

Le Québec qui accusait alors un retard considérable sur le plan économique et qui était sous-scolarisé, avec une main-d'œuvre à bon marché et peu d'entrepreneurs autochtones importants, y voyait une occasion d'y mettre les bouchées doubles, puisque la croissance apparaissait illimitée, quelles qu'aient pu alors être les décisions des dirigeants politiques du Québec. Jean Lesage proclamait alors bien fort le rôle de l'État québécois dans le futur développement économique. Ainsi était né l'État Providence. Tout le monde apprit à se servir généreusement, d'autant plus qu'avant 1960 presque tout le monde, excepté les Anglophones bien nantis, était pauvre au Québec. Il fallait de grands projets de développement, il y en eut. Il fallait des connaissances («connexions») politiques, il y en eut. Tous ceux qui risquaient d'être les grands oubliés demandèrent des avantages sociaux, ils en eurent. Les syndicats fourbirent leurs armes et firent trembler les employeurs et les gouvernements qui finalement refilaient la note aux citoyens payeurs de taxes. Dès lors, ces derniers voulurent en avoir pour leur argent: régime des rentes, pension de vieillesse améliorée, protection au travail, augmentation et indexation de salaires au coût de la vie, primes d'enrichissement, etc. Dans pareil scénario, il n'y avait plus de place pour la famille, les enfants encombrants, le mari ennuyeux ou la femme

capricieuse. Dans le sillage des écrits de Simone de Beauvoir et de Betty Friedan, la femme réclama son dû et on repensa de fond en comble les relations du couple.

Le prix à payer: la chute de la fécondité chez les Francophones qui a chuté bien en deçà du 2,2 enfants par couple nécessaires au renouvellement de la population; des prévisions pour l'an 2030, alors que les courbes de fécondité et de décès se croiseront pour amener le dépeuplement progressif du Québec; la méfiance entre les époux face à des lois imparfaites dans le cas où ils auraient à se présenter devant les tribunaux en cas de divorce; la peur pour les conjoints séparés ou divorcés d'entrer dans une deuxième union; l'augmentation des familles mono-parentales, etc.

Les racines d'Alliance-Québec

On a retrouvé ces perturbations dans la société américaine et canadienne-anglaise, mais à un degré d'intensité beaucoup moindre que chez nous.

Il y a, du moins chez les Anglo-Saxons, ce pragmatisme, ce flair qui les amènent à soupeser, de façon beaucoup plus rationnelle et de façon fort moins émotive, les éléments de contrariété au sein de la famille, ce qui amène plus souvent sa survie.

La société anglophone du Québec, majoritairement concentrée à Montréal, a été plus choyée que sa contre-partie francophone: grandes familles riches et puissantes de la conquête établissant leurs institutions distinctes sur les points géographiques les mieux situés sur les versants du Mont-Royal, où il est possible, tout en récupérant en milieu hospitalier, entouré des siens, de voir évoluer «junior» sur le terrain de football (je renvoie ici au stade McGill et à l'Hôpital Royal-Victoria).

En bref, les Anglo-Saxons, de même que les Juifs, au moment du déclenchement de la Révolution Tranquille, étaient «racés» et fins prêts, alors que les Francophones de Montréal, pratiquement sortis du roman de Victor Hugo, *Les Misérables*, ne l'étaient pas avec les conséquences fâcheuses que l'on commence à peine à découvrir, pour peu que l'on réfléchisse au phénomène des mutations trop rapides chez un peuple qui n'était pas prêt à faire tant en aussi peu de temps.

Il y a eu, bien sûr, la Loi 22 et la Loi 101 qui faisaient de Robert Bourassa et de Camille Laurin les Mussolini et Hitler de

l'époque, mais les gens ainsi dérangés se donnaient dans leurs comtés respectifs comme députés Pierre Trudeau et Marc Lalonde pour faire échec au référendum, tout en rappelant Jean Lesage à l'ordre. Ils ont par la suite mis sur pied une formidable association de propagande Alliance-Québec qui a malheureusement plus de rayonnement chez les Anglophones et les Allophones que la Société Saint-Jean-Baptiste chez les Francophones.

L'État Provigo

Mais mon propos n'est pas de m'apitoyer sur cette situation puisque nous vivons en démocratie et que le droit à l'association est reconnu à juste titre. De fait, je me demande si la révolution tranquille a servi ou au contraire desservi les Francophones dans la perspective où ces derniers aspireraient encore dans le futur à former au moins une société distincte au Canada, quel que soit le statut politique final que l'histoire pourrait leur réserver. Il faut admettre que la cause du «bilinguisme institutionnel» a avancé, même si ce fut à pas de tortue, au Canada. Il semblerait que pour un certain temps, du moins, un premier ministre fédéral et même ontarien doive pouvoir s'exprimer en français. En Alberta, de plus en plus d'élèves apprennent le français, langue seconde. Avec la fin du régime péquiste à Québec, et l'avènement d'un régime de gestionnaires issus de deux avenues culturellement différentes, pour les uns du monde des nouveaux entrepreneurs québécois de la révolution tranquille et pour les autres de la grande entreprise multinationale, aurons-nous droit au «business as usual» d'avant 1960 avec de grands «assouplissements» à la Loi 101 nous ramenant au point de départ, ou au contraire assisterons-nous à une consolidation de la souveraineté culturelle, si chère à Robert Bourassa en 1976, ainsi qu'à des correctifs aux législations du passé qui ont menés notre société à penser que la croissance était sans fin et que la retraite était pour 50 ans?

Avec tout le respect que j'ai pour l'équipe de monsieur Bourassa, je ne crois pas, à la lumière de leur programme (pas plus d'ailleurs qu'à celui du Parti québécois), que l'équipe libérale soit préparée à faire face aux correctifs qui s'imposent et qui constitueraient en somme un projet de société pour les années 1990, comme il y eut un projet en 1960, avec la différence qu'il s'agit maintenant de corriger les erreurs et les abus des derniers

vingt-cinq ans. Face à l'éclatement de l'intérieur du P.Q. dont le momentum fut arrêté par les citoyens eux-mêmes lors du référendum, les carottes étaient cuites et les jeux faits et les libéraux n'avaient plus qu'à cueillir les marrons du feu en promettant d'être de bons gestionnaires.

L'État musclé

Mais pour remédier au legs de la révolution tranquille, il faudra que des énergies nouvelles se penchent sur les problèmes de la société québécoise d'aujourd'hui non seulement en termes d'économie, de technologie, de libre-échange, mais également en terme de survie et de réussite de la famille et de la cellule québécoises, ce qui demandera une révision de plusieurs législations et une éducation populaire accrue. L'approche de la F.T.Q. qui a créé un fond des travailleurs, pour investir ensuite dans des P.M.E. rentables, mérite d'être généralisée, ce qui contribuera à réduire les tensions entre employeurs et salariés dans un pays où maintenant plusieurs aborigènes ont accédé au statut d'entrepreneurs. Pour chaque heure de travail en moins qui serait retranchée de la semaine de travail, il faudrait que les employés acceptent de la consacrer à une éducation en économie ou en technologie.

Comme chez les Japonais et comme rapporté à l'émission «60 Minutes» de la chaîne américaine CBS le 11 janvier 1987, les cadres d'entreprises pourraient être invités à une semaine intensive périodique de recyclage dans une école attitrée où ils seraient soumis à différents tests d'aptitude dans toutes les disciplines de la vie, des éléments de connaissance aux principes de gestion et d'administration jusqu'à la pratique de sports de contact et d'auto-défense. Ce programme s'appliquerait dans le secteur privé et dans la fonction publique.

Il faudra enlever les irritants des lois concernant l'union du couple et les délais inutiles, lorsque l'échec est consacré de sorte à enlever la méfiance entre les partenaires, le tout ayant pour objet ultime de relever le taux de fécondité dangereusement décroissant. Il nous semble qu'il faudra, dès l'école, demander si non imposer, aux élèves une discipline moins laxiste pour les mieux préparer à affronter les dures réalités de la vie.

L'État dans l'État

Un Parti national québécois avec une aile fédérale et une aile provinciale (le Parti québécois actuel) devra être créé face à la réalité de l'après-référendum et de la montée du N.P.D. Pareille tactique n'empêchera pas d'imposer la souveraineté le moment venu, les esprits prêts.

Les Anglophones habiles ayant créé le nom on ne peut plus français d'Alliance-Québec, il faudra rétorquer en créant la Société Lord Durham ou la Société des héritiers de Lord Durham dans laquelle s'engageraient des membres énergiques, compétents, dynamiques, encore jeunes et qui aspirent à gouverner demain. Il faudrait des historiens, des politicologues, des gens d'affaires, des économistes, des experts en marketing, des professionnels, des syndicalistes entrepreneurs, des experts en droit de la famille pour proposer des solutions pratiques, qu'il s'agisse de politiques natalistes, d'assouplissements de la vie de couple, de la mise sur pied d'une semaine bi-annuelle du respect du français financée par les entreprises qui afficheront en français. Cette Société ferait une œuvre d'éducation populaire en analysant et en commentant par tranches en conférences de presse périodiques, toutes les facettes du rapport Durham. Par son mandat plus large elle se distinguerait des autres sociétés nationales avec lesquelles elle pourrait par ailleurs collaborer. Elle pourrait faire des recommandations au Parti libéral en place. Elle pourrait recommander au Parti québécois de procéder à la manière de Robert Bourassa qui de 1970 à 1976 récupérait, pour les appliquer, les bonnes idées du P.Q. Rien n'empêcherait les ténors du P.Q. d'entonner le même refrain que monsieur Bourassa sur une 2^e Baie de James selon lequel le Québec doit développer les secteurs où il peut être compétitif et il n'a pas tort quand on considère les énormes nappes d'eau que l'on possède, comparativement aux américains.

C'est une excellente politique que de s'engager sur un terrain gagnant en promettant de faire mieux et en se rappelant que les gouvernements ne sont pas élus, mais plutôt défaits et que Robert Bourassa gouvernera jusqu'à ce qu'un programme supérieur, mieux adapté et mieux pensé pour la majorité, sans cependant porter préjudice aux minorités, soit proposé à l'électorat.

Feu le projet de Loi 140

par ROLLAND CHAUSSÉ

Président, Mouvement national des Québécois

Madame Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles et responsable de la Loi 101, annonçait dernièrement, la mort dans l'âme, le retrait du projet de Loi 140, visant la restructuration des organismes chargés de l'application de la Loi 101. Dépitée, abattue, profondément déçue, madame Bacon s'est rangée du côté de l'opposition en abandonnant au feuilletton ce projet qui aura suscité beaucoup d'intérêt, tant il s'avérait inacceptable pour le peuple québécois.

Le Mouvement national des Québécois a été de ceux qui ont manifesté leur mécontentement devant les coupures qu'entendait exercer la ministre concernant les organismes voués à la défense du français. Il a été de ceux qui ont exigé que madame Bacon révise sa position, tant le spectre du «laisser-aller» linguistique devenait menaçant. Il a été de ceux qui ont lancé une campagne nationale de valorisation du fait français, s'articulant autour du concept «Québec, je t'aime en français!». Il a été de ceux qui ont travaillé à l'organisation du grand rassemblement au Centre Paul-Sauvé. Il est également de ceux qui, aujourd'hui, conviennent qu'ils ont gagné une partie de la lutte. Car, ne nous leurrions pas, madame Bacon a fait marche arrière, non pas parce que son gouvernement croit profondément en un Québec français, mais parce qu'il ne veut pas «troubler la paix sociale»... nous dit-elle. C'était, selon nous, une façon bien basse de ne pas avouer dignement que ce projet de loi était tout simplement impopulaire et qu'elle n'a pas réussi, malgré son influence et tous les efforts qu'elle a consentis, à le faire avaliser.

Nous avons donc assisté à un enterrement de première classe, lorsque madame Bacon a annoncé la «triste» nouvelle. Comme si elle nous reprochait de promouvoir une cause pourtant vitale et «humanitaire»: notre langue... Comme si elle voulait nous rendre coupables de défendre notre principal sujet de fierté: le Québec français.

Madame Bacon a tort de croire qu'en reléguant aux oubliettes le projet de Loi 140, elle clôt le débat linguistique. Selon nous, il ne fait que reprendre son souffle. Pensons à l'affichage, à la langue du travail, à la langue des services et surtout à Alliance-Québec...

Pour le Mouvement national des Québécois, la lutte continue pour un Québec français!

• • • • •

La défense et l'illustration de la langue française

par RENÉ BLANCHARD

Préserver le français, pour nous gens du Québec, ce n'est pas seulement marcher avec une pancarte dans les rues tous les 10 ans, lorsque la menace se fait grossière.

C'est tous les jours se soucier du français, à l'école, au travail, dans les médias, dans l'affichage et la publicité. C'est exiger, de soi-même d'abord, une solide connaissance de sa langue et ensuite, pour ses enfants, un enseignement efficace et de grand qualité pédagogique du français à l'école. C'est exiger une excellente formation du personnel enseignant et sa motivation profonde à transmettre aux étudiants de tous les niveaux académiques non seulement un outil de travail qui serait interchangeable avec une autre langue, une langue seconde, mais un outil de pensée, de culture personnelle et collective, d'enrichissement humain, tout comme un moyen d'approfondir et de contribuer à une grande civilisation.

Le français doit être un outil d'excellence!

Voulons-nous un Québec français? Privatisons le français!

Demandons-nous personnellement, chaque jour, ce que nous avons fait pour notre langue, pour nous, pour le français autour de nous.

Avons-nous retourné à leurs auteurs qui veulent notre argent cette publicité unilingue ou bilingue qui contrevient à nos lois?

Avons-nous fait poliment remarquer qu'au Québec on veut être servi partout en français correct, et non dans un baragouinage complaisant teinté de mépris?

Avons-nous fait remarquer à la compagnie de téléphone que ses messages enregistrés en anglais *prioritaire* sont ridicules dans un Québec à 85% francophone?

Avons-nous fait remarquer aux députés fédéraux que s'ils prônent un Canada bilingue, ils doivent imposer logiquement, partout au Canada dans tous les services et par toutes les législatures, le respect et l'usage courant du français?

Avons-nous refusé d'acheter d'un commerçant qui s'affiche en anglais? — Avons-nous refusé une aubaine dont l'offre méprisait d'abord notre langue, comprenant qu'on achetait alors la servilité et le mépris?

Est-ce que nous transportons chaque jour avec nous la dignité d'un peuple qui s'incarne dans le respect de sa langue?

Si nous avons besoin du français pour assurer notre identité et notre liberté comme peuple, pour sentir l'estime de nous-mêmes, transportons-le avec nous comme un drapeau. Ne mettons pas la lampe sous le boisseau!

Nous nous sentirons beaucoup mieux, quand on cessera d'attaquer le Québec français et de mépriser sa différence — lorsque nous aurons clairement démontré que le Québec est un pays de qualité qui ne transige qu'avec ceux qui le respectent, qui ne tolère pas, parmi les siens, au pouvoir ou ailleurs, des gens qui ne respectent pas l'esprit de ses lois.



101 fois «Québec, je t'aime en français!»

par ODILE PARADIS

Ce 13 décembre 1986, j'ai senti qu'il y avait encore de l'espoir! Des milliers de personnes se sont donné rendez-vous au Centre Paul-Sauvé pour participer au spectacle intitulé «101 fois: Québec, je t'aime en français!»¹. Elles se sont déplacées pour réaffirmer leur volonté commune de vivre en français au Québec et exprimer leur foi en un Québec français.

Cet événement, bien peu de gens y croyaient... Il a fallu la détermination d'une poignée d'hommes et de femmes pour le mener à terme. Il a fallu croire à la magie du temps pour convier le peuple québécois à ce rendez-vous avec l'histoire. Il a fallu le courage et la force de quelques «croyants» pour réallumer la flamme et faire vibrer une collectivité qui s'était tue.

C'est dans un décor chaleureux que les gens ont été accueillis. Le Centre Paul-Sauvé était pavoisé de bouquets de ballons en forme de cœur qui arboraient le slogan «... et la lutte continue pour un Québec français». Le fond de scène reprenait le concept «Québec, je t'aime en français!», un concept qui est né d'une de mes crises d'angoisse politique. Lorsque j'ai vu l'agrandissement majestueux de ce concept, j'ai été troublée... Un grand frisson m'a envahie... J'ai su alors que je retrouverais l'espoir... J'ai senti que les Québécois et Québécoises ne pourraient résister au désir de renouer les liens avec leur pays. J'avais la conviction que ce soir-là, les Québécois et Québécoises se rallieraient pour dire OUI «Québec, je t'aime en français!».

Ce 13 décembre, on a parlé de respect et de dignité, de fierté et de solidarité, d'amour et d'amitié. 101 personnalités issues de

1. Spectacle organisé conjointement par la SSJB de Montréal et le Mouvement Québec français (MQF) et auquel le Mouvement national des Québécois (MNQ) a été étroitement lié.

tous les milieux, et certaines représentant les communautés culturelles du Québec, ont exprimé à leur manière leur attachement en un Québec français. En prose, en vers, en chanson... et dans un même souffle d'énergie. Mais plus encore, les témoignages reçus recelaient une volonté encore plus profonde, celle de revendiquer un Québec indépendant. Et croyez-le ou non, la foule souscrivait à 101% à cette idée. Dès que le mot «indépendance» était prononcé, c'était l'euphorie. Les drapeaux fleurdelisés flottaient dans la salle et offraient un spectacle unique.

L'ambiance qui régnait au Centre Paul-Sauvé était exceptionnelle. Les 101 personnalités ont livré des messages clairs, saisissants et percutants, faisant fi des stéréotypes folkloriques, ce qui n'a pas été sans surprendre les journalistes qui assistaient à l'événement. Le lendemain, la presse titrait que cette soirée avait remporté un vif succès. Ce ralliement des forces «pour un Québec français» avait réuni en pleine période des Fêtes plus de 7 500 personnes, dont plusieurs jeunes qui étaient venus manifester leur adhésion en un Québec français. Un pareil rassemblement ne s'était pas vu depuis le référendum. Les journalistes étaient nombreux au rendez-vous et croyez-moi, ils n'ont pas trouvé la soirée longue...

Je suis sortie du Centre Paul-Sauvé épuisée, mais ravie. Aucune note discordante n'était venue brouiller le tableau. J'étais anxieuse, j'appréhendais des actes de violence, mais rien ne s'est produit, même pas un petit affrontement entre militants divisés... En montant dans la voiture, je me suis dit que lorsque j'aurai peur pour le devenir de mon pays, je repenserai au 13 décembre 1986...



Une culture organisationnelle québécoise en émergence

par MARCEL LAFLAMME, Ph.D., C.A., M.B.A.

Beaucoup de pays édifient un type d'économie épousant en quelque sorte leur culture sociétale. Ainsi, on observe le capitalisme américain (à base d'individualisme), le collectivisme russe (primauté de l'État), l'autogestion yougoslave (combinaison d'étatisme et de décisions par les travailleurs), la social-démocratie scandinave (complémentarité du capitalisme et de l'étatisme), la cogestion allemande (participation des travailleurs par représentation), la gestion à la japonaise (combinaison de paternalisme et de gestion par consensus) et l'économie ouvrière israélienne (concertation du syndicalisme et de la coopération).

Compte tenu des particularismes culturels des Canadiens-Français, beaucoup d'indices indiquent qu'au fur et à mesure que nous nous prenons en main, il émerge un type de management qui se particularise par rapport aux capitalistes anglosaxons ou juifs. Aux quatre coins du Québec, de nombreux gestionnaires représentant la nouvelle garde montante commencent à façonner une infrastructure économique à la mesure de nos talents et de notre génie collectif. La réflexion vise à examiner certains facteurs propres à notre environnement socio-culturel, puis à préciser les principaux traits distinctifs de la culture organisationnelle en émergence.

Le contexte culturel québécois

Toute organisation est un système ouvert qui est influencé par son environnement géographique et la culture de la société au sein de laquelle elle baigne. La question consiste à examiner ce qui particularise le peuple québécois d'origine française qui édifie progressivement sur son territoire un royaume de PME et de coopératives.

Mieux cerner qui nous sommes renvoie à l'examen des cordes qui nous font vibrer: nos racines, nos traits culturels, ainsi

que les aspirations qui nous mobilisent. Voyons succinctement ces facteurs d'arrière-plan.

À la base, notre culture nationale s'est façonnée sur quatre grandes racines débouchant sur une douzaine d'embranchements¹:

- un peuple français
 - épris d'idéal
 - porté à la logique et aux idées abstraites
 - ayant le cœur à l'ouvrage
- un peuple catholique caractérisé par
 - son sens du mystique
 - sa simplicité et son bon sens
 - sa fraternité universelle
- un peuple latin empreint
 - de jovialité
 - d'amour familial
 - d'aptitudes artistiques
- un peuple nord-américain marqué par
 - sa débrouillardise
 - son attrait pour la liberté
 - son goût du bien vivre.

En outre, nos assises ethniques ont donné lieu à une culture d'une *grande densité humaniste*: son expression se manifeste en premier lieu par la langue française et au niveau des usages et coutumes, selon Minville², elle présente quatre caractères fondamentaux:

- Elle est personnaliste:
 - voit dans la personne la cause et la fin de l'économie;
- elle est qualitative:
 - poursuit l'actualisation des aspirations de l'individu vers le bien, le beau, le bon...;
- elle est communautaire:

1. Inspiré de Jacques Bouchard, *Les 36 cordes sensibles des québécois*, Éd. Héritage, Montréal, 1978.

- conçoit la société comme un tout organique composé de communautés à différents niveaux: famille, travail, paroisse, région, etc.;
- elle est spiritualiste:
- s'ouvre aux perspectives d'un projet-Amour.

La connaissance de notre personnalité collective implique aussi de faire ressortir quelques défauts ethniques marquants:

1. Contradiction

Quand on étudie les Québécois, on étudie les contrastes: peuple résigné et révolté,

sécuritaire et libertaire
péquistes et fédéraliste

le plus grand pourvoyeur de missionnaires et le plus blasphémateur du monde.

2. Complexe d'infériorité

Le Québécois confond généralement en son esprit «minorité» et «infériorité». La défaite nationale de 1760 reste encore présente. Aussi, sommes-nous très sensibles à la critique.

3. Surconsommation

L'amélioration continue du niveau de vie devient un des buts essentiels des Québécois. Cette aspiration répond à un désir profond de paraître.

6. Individualisme

Me, Myself and I. Chacun invente ses propres valeurs et recherche ses propres intérêts. Aucun projet collectif ne fait l'unanimité.

5. Envie

«Le plaisir de l'un, c'est de voir l'autre se casser le cou... ou... ou...!» Un mythe paralysant, une vilaine tare ancestrale.

2. Esdras Minville, *La vie économique I*, Fides et Presses HEC, Montréal, 1979, p. 155 et 159.

6. Rivalité

Notre comportement collectif se caractérise par beaucoup de luttes intestines (divisions politiques, idéologiques, de sexe...) qui nous affaiblissent tout en profitant aux autres.

Mais à la faveur d'une émancipation matérielle, intellectuelle et professionnelle significative, beaucoup de défauts s'estompent et libèrent des forces positives d'actualisation et de solidarité.

Enfin, voici quelques grands défis collectifs qui mobilisent notre volonté têtue d'affirmation nationale:

1. Se donner une vision cohérente de notre avenir aux paliers: économique, social, culturel, politique et spirituel.
2. Réajuster le rôle des quatre grands acteurs socio-économiques en vue d'en favoriser la concertation. (État, patronat, syndicats et mouvement coopératif.)
3. Effectuer le virage technologique, sans que ce soit au détriment de notre culture qualitative, personnaliste...
4. Rapatrier les pouvoirs économiques et politiques.
5. Implanter les formules d'intéressement des 2½ millions de travailleurs québécois.
6. Favoriser la mise en valeur d'un million de Québécois entretenus par l'État.
7. Répondre aux défis de la qualité de la vie familiale, professionnelle, civique, etc.
8. S'ouvrir au développement du Tiers-Monde.

Le nouveau leitmotiv collectif est beaucoup moins attaché au besoin de survivre qu'à celui de s'affirmer et de bâtir. Peuple à caractère impétueux, franc, fier, tenace, ouvert, hospitalier, d'un enthousiasme naturel, nous sortons progressivement de notre léthargie, de notre marginalisation et de nos complexes en donnant vie à nos racines, nos talents, nos possibilités pour redevenir un Québec rayonnant notamment au plan économique.

La culture organisationnelle québécoise

Nos racines, nos traits culturels et nos aspirations constituent des facteurs qui influencent indubitablement nos styles de gestion des entreprises.

Le tableau ci-après fait le lien, d'une part, entre nos racines et les qualités connexes et, d'autre part, les traits de management dominants (rationalisation, adaptation, enthousiasme, pensée sociale) et la culture organisationnelle en émergence comprenant deux dimensions importantes:

1. Une philosophie agressive et innovatrice de développement

De découvreurs du Nouveau-Monde qu'étaient nos ancêtres, la nouvelle garde montante se lance à la conquête des marchés nationaux et internationaux. La localisation du Québec sur les rives du Saint-Laurent constitue d'emblée un rêve grandeur nature. Au fur et à mesure que nous nous donnons des forces, notre confiance se ranime en nos possibilités; nos entreprises parcourent en quelques années ce que la plupart des autres organisations prennent des décennies à faire; nous parlons alors de Culinar, Québecor, Cascades, Bombardier, Canam Manac, Proviso, La Laurentienne, Shermag, Vidéotron, La Fiducie, Groupe GTC, Noverco, Lavallin, Groupe Hervé Pomerleau, Sico...

Notre mentalité d'esprit d'initiative et de défis s'appuie particulièrement sur nos 150 000 PME créant 75% des nouveaux emplois. Actuellement, 500 000 Québécois investissent à la Bourse. De tous les diplômés en administration du Canada, 33% viennent du Québec. En 1985, parmi les 20 premiers aux examens canadiens des comptables agréés, 16 étaient du Québec. Pour un peuple qui n'a pas de tradition en affaires, le succès se fait de plus en plus retentissant.

Fondements de la culture organisationnelle québécoise en émergence

QUATRE RACINES →	QUALITÉS CONNEXES →	TRAITS DE MANAGEMENT →	CULTURE ORGANISATIONNELLE EN ÉMERGENCE
- 1 - Peuple d'origine française	<ul style="list-style-type: none"> • Porté à la logique • Rigueur au travail → 	<ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Philosophie agressive et innovatrice de développement
- 2 - Peuple nord-américain →	<ul style="list-style-type: none"> • Attrait pour la liberté • Débrouillardise • Goût du bien-vivre → 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation 	
- 3 - Peuple latin →	<ul style="list-style-type: none"> • Jovialité • Aptitude artistique → • Esprit de famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Enthousiasme 	<ul style="list-style-type: none"> • Dominante
- 4 - Peuple catholique →	<ul style="list-style-type: none"> • Simplicité et bon sens • Fraternité universelle • Sens du mystique 	<ul style="list-style-type: none"> • Pensée sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • humaniste

Québec, terre fertile des PME, a donné naissance à 700 d'entre elles durant l'année 1985. Dans toutes les villes et dans toutes les régions³, on se dote d'infrastructures, d'organismes de promotion, de compétence et d'esprit d'entrepreneurship. Un bel exemple: *La Beauce*, qui malgré son éloignement des marchés, l'absence de matières premières et de sources importantes d'énergie connaît depuis 15 ans une explosion industrielle redevable aux qualités propres de la population: son sens d'appartenance, la fierté, l'esprit d'entreprise allié à la tenacité, la débrouillardise et l'imagination. Les Beaucerons ont pris en main leur propre développement sans attendre que les étrangers leur mettent le pain sur la table.

On dénombre environ 400 entreprises beauceronnes qui exportent chaque année pour plus d'un milliard\$ de produits. Pour en citer quelques exemples, pensons au magnat canadien de la poutrelle d'acier, Canam, comptant 600 employés à Saint-Gédéon, premier producteur canadien s'accaparant aussi 10% du marché américain. Le plus gros complexe de maisons préfabriquées au Canada se trouve à Saint-Joseph. À Saint-Georges, c'est Manac, le premier fabricant de remorques et avec Procycle, entreprise qui assemble 1 100 bicyclettes par jour. À Sainte-Marie, Vachon conserve la tête de peloton des petits gâteaux. À ce premier trait de la culture organisationnelle s'en ajoute un autre à caractère plus qualitatif.

2. Une dominante humaniste

Fondamentalement, notre peuple se caractérise par un humanisme profond qui tôt ou tard se manifeste et caractérise les organisations de travail.

Auparavant, nos pères œuvraient dans des entreprises où ils étaient considérés comme des étrangers, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas de possibilité de participer au savoir, au pouvoir et/ou à l'avoir de l'entreprise. On s'intéressait à eux en tant que *cheap labor* avec de «bons bras». Au fur et à mesure que nous rapatrions les pouvoirs économiques, émerge un type d'écono-

3. Gaston Dussault, *Quand le milieu s'implique*. Alternatives, Montréal, 1985 (l'exemple de Val Saint-François).

mie plus conforme à notre personnalité collective: une économie petit et moyen format, participative, décentralisée, humaine, plus respectueuse de l'environnement.

Par exemple, en Beauce, ce sont des leaders locaux qui assument la direction des quelques centaines de PME. Les gens se connaissent et mettent «cartes sur tables». Une collaboration patronale ouvrière s'effectue sous le signe de la paix industrielle. Une mentalité d'employés autonomes imprègne le climat de travail. Les Beaucerons sont d'une fidélité particulière à leur entreprise: ils éprouvent un fort sentiment d'identification d'appartenance, une sorte de transfert de lien familial. C'est surtout à cause de cette attitude et d'employés productifs et adaptables que Canam s'est hissé au premier rang de la production de poutrelles d'acier au Canada.

Le travailleur est beaucoup plus qu'une machine à produire. L'humanisme dans l'entreprise consiste à considérer les travailleurs comme des partenaires, des personnes à part entière dont les conditions favorisent l'actualisation de l'autocontrôle. L'adéquation entre les besoins personnels et ceux de l'organisation, au-delà des clauses économiques, se réalisent par la considération, la responsabilisation et l'esprit de corps pour faire de l'économique une œuvre humaine.

Un type humain caractéristique de beaucoup de dirigeants québécois se manifeste chez Serge Racine, président de Shermag, qui adopte le leitmotiv suivant, en guise d'approche directoriale: «Fort moralement et doux socialement».

L'humanisme au sein des entreprises québécoises est accéléré par des conditions uniques posées par les grands acteurs:

- le régime d'épargne-actions favorisant l'actionnariat ouvrier;
- la philosophie de démocratie industrielle prônée par la Centrale syndicale, la CSD;
- le Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ posant des assises à une économie ouvrière;
- le développement accéléré au Québec de coopératives de travail (autogérées);
- la prolifération à très grande échelle des nouvelles approches

de participation ouvrière: Cercles de qualité, Comités paritaires, groupes semi-autonomes, partage du bénéfice, etc.

On reconnaît de plus en plus l'étoffe véritable de notre humanisme industriel chez Cascades, Shermag, Culinar, Gaz Métropolitain (Noverco), Desjardins, Bombardier, Canadian Tire de Chicoutimi, etc. L'entreprise Espadon de Princeville et Récupération Bois Francs de Victoriaville tracent les voies d'une forme quasi-autogestionnaire créant beaucoup d'émulation en milieu industriel à travers la philosophie originale: «Pas de syndicat, pas de contremaître.»

Dans leur volonté d'affirmation, les Québécois posent de plus en plus les conditions pour façonner une économie à leur mesure; une économie non de choses, mais de communautés humaines de travail réalisant simultanément le progrès social et le progrès économique. Le Québec s'apprête à instaurer dans la sagesse et la discipline une économie d'équilibre, une économie humaine et solidaire. Pour la décennie «80», c'est notre défi collectif le plus emballant: il permet de combler une dimension importante de notre identité nationale. L'adage «né pour un petit pain» est changé pour celui de «co-proprétaire de la boulangerie»...



Les incubateurs d'entreprises

par CLAUDE LACHANCE

De nos jours, de plus en plus de gens se lancent en affaires. Tous ces gens ont un trait de caractère en commun, tous veulent «réussir». Oui! Tout ce monde aspire devenir «quelqu'un» dans le domaine qui l'intéresse. Et de plus en plus, la moyenne d'âge de ces «entrepreneurs en herbe» tend à la baisse. L'entrepreneurship semble n'être plus seulement l'apanage des gens déjà «à l'aise» et qui ont déjà fait leurs preuves, mais aussi des jeunes dans la vingtaine et la trentaine qui chérissent le rêve de créer leur propre emploi pour diverses raisons.

Une question se pose ici: est-ce que tous ces individus connaissent bien les rouages de la mise sur pied d'une entreprise? Le haut taux d'échecs des entreprises nouvellement créées (3 ans et moins) nous indique que non. D'où, l'existence de divers organismes offrant des services de tous genres dans le but de promouvoir et d'aider «l'entrepreneur» à bien cerner tous les aspects de la création d'une entreprise.

Certes, parmi tous les organismes existants qui visent à aider ou à secourir l'entrepreneur dans sa démarche de mise sur pied d'entreprise qui saura assurer sa continuité, il en est un qui attire tout particulièrement notre attention: il s'agit de l'incubateur d'entreprises. Un incubateur d'entreprises, c'est une organisation qui aide au développement de nouvelles entreprises en leur fournissant des espaces, des services et des conseils professionnels. L'objectif de l'incubateur est d'augmenter les chances de survie et de développer de nouvelles entreprises.

L'incubateur se révèle un outil de développement socio-économique dans une région donnée. «Socio», puisqu'il développe l'esprit de concertation entre les différentes personnes qui y sont impliquées et du fait aussi que tous et chacun apprennent à travailler de concert les uns avec les autres. D'autre part, l'incubateur apporte beaucoup au développement économique de la région, puisqu'il promeut la création d'emplois.

On dénombre quatre types d'incubateurs:

1. *Incubateurs corporatifs*: habituellement implantés dans les secteurs de pointe, ils visent la rentabilité et la croissance.
2. *Incubateurs publics*: sans but lucratif, ils visent le développement économique d'une région par la création d'emplois.
3. *Incubateurs universitaires*: constitués surtout pour faciliter le transfert des résultats de la recherche scientifique en applications industrielles et commerciales.
4. *Incubateurs mixtes*: issus d'une collaboration conjointe entre entreprises privées et organismes publics.

On peut, d'autre part, regrouper ces quatre types d'incubateurs sous deux grandes catégories: les incubateurs publics et les incubateurs privés.

En termes de critères d'entrée, les incubateurs privés mettent surtout l'accent sur le potentiel d'investissement, le développement immobilier et les transferts technologiques. De leur côté, les incubateurs publics ou semi-publics insistent sur la création d'emplois, la diversification économique, les implications pour le milieu, les espaces disponibles et la concurrence avec les entreprises existantes.

Les critères de sortie se présentent surtout sous une forme de temps limite à passer dans l'incubateur (habituellement entre six mois et quatre ans). Notons que les incubateurs privés sont habituellement plus flexibles sur la période.

La gestion est assurée par un comité de direction composé d'investisseurs et de contribuables et un comité consultatif formé de personnes ressources intéressées à aider et à conseiller. On compte sur le financement public et privé, ainsi que sur les loyers, pour «survivre».

L'incubateur: un outil de développement local

De plus en plus de régions en viennent à réaliser que le développement économique de leur milieu et la création d'emploi doivent avant tout passer par la promotion de l'entrepreneurship local. Or, la ressource entrepreneuriale d'un milieu doit être supportée pour émerger et traduire son potentiel en création d'en-

treprises nouvelles. Dans cette perspective, le concept d'incubateur ou centre de création d'entreprises constitue certes un moyen intéressant, accessible à la plupart des régions.

Cependant, on constate souvent que le concept est mal compris et qu'on en oublie plusieurs éléments fondamentaux. (Voir annexe pour les caractéristiques usuelles des incubateurs.) Au-delà des préalables traditionnels d'infrastructure, la mise en place d'un incubateur fait appel à des exigences particulières que plusieurs instances ne sont pas toujours bien préparées à rencontrer.

Certaines implications

Pour fonctionner, un incubateur doit recevoir le support des autorités en place et être envisagé dans une perspective de développement à long terme. Il ne doit surtout pas être considéré comme une fin en soi, mais bien comme un outil stratégique pour favoriser la création d'entreprises nouvelles. Après tout, c'est lorsque des entreprises en sortent que l'incubateur a vraiment joué son rôle.

Les entreprises bien démarrées, «diplômées» de l'incubateur ne sont pas toujours pour autant capables immédiatement de voler de leurs propres ailes. Si les entreprises sorties de l'incubateur ne peuvent pas trouver d'emplacement ni d'infrastructures convenables à proximité, elles risquent d'aller s'installer à l'extérieur de la localité ou même de la région. C'est pourquoi, les incubateurs sont habituellement localisés près des parcs industriels ou technologiques, ou encore à proximité de motels industriels ou même de condominiums industriels. On voit d'ailleurs apparaître de plus en plus ces nouveaux établissements au Québec, surtout dans les grandes régions de Montréal et de Québec (voir, en annexe, organisations connexes).

Il faut aussi réaliser qu'il n'existe pas de modèle idéal d'incubateur. Chaque unité doit être établie selon les particularités et les besoins du milieu dont elle est issue. Dans ce sens, l'établissement de certains incubateurs peut être prématuré, n'ayant pas fait l'objet d'études préalables de faisabilité et de plans de développement. Encore une fois, la concertation claire et explicite des intervenants et partenaires est à la base du succès d'un projet d'incubateur.

Puisqu'un des rôles fondamentaux de l'incubateur est de favoriser l'entrepreneursip local, il faut que les promoteurs et les directeurs des centres d'incubation fassent montre eux-mêmes d'entrepreneursip et soient prêts à accepter tous les risques inhérents à une telle opération. Ils doivent en quelque sorte appliquer à leur projet les principes de réussite qu'ils aimeraient voir suivre par leurs locataires éventuels.

Climat entrepreneurial

Même si les services que les incubateurs sont appelés à rendre (en annexe, services offerts) paraissent essentiels et le sont de fait, il reste tout de même que ceux-ci pourraient être à la rigueur disponibles autrement.

Ce qui fait vraiment l'originalité des incubateurs, c'est l'instauration dans un milieu donné d'une ambiance et d'une culture entrepreneuriales. Les études sur l'entrepreneursip ont clairement démontré que la plupart des entrepreneurs sont issus de milieux propices à l'esprit d'entreprises. Que l'on fasse référence à la famille, à la société immédiate, aux grandes ou petites entreprises, une constante revient invariablement pour expliquer l'émergence et le succès de nouveaux entrepreneurs: la présence d'un environnement incitateur et encourageant les initiatives et la créativité.

En favorisant le développement de ce type d'environnement, l'incubateur crée l'émulation et la synergie capables de motiver et de soutenir la constance dans les efforts nécessaires à la création d'une nouvelle entreprise. Il ne faut surtout pas sous-estimer le contact quotidien d'entrepreneurs motivés par des objectifs semblables et dont les expériences et les services peuvent être échangés. Lorsque les entreprises locataires d'un même centre d'incubation sont à la fois compatibles et complémentaires, ils s'ensuit une dynamique d'affaires dont les répercussions sont mutuellement bénéfiques à chacun, les uns faisant affaires avec les autres.

Promotion de l'élite entrepreneuriale

Malgré leur potentiel évident et leur attrait indéniable, les incubateurs ne peuvent pas fournir du jour au lendemain ce que le milieu n'a pas. Les nouvelles entreprises ne se multiplieront

pas seulement parce qu'on a rénové une ancienne bâtisse, qu'on y a installé des services en commun et que certains conseils deviennent plus accessibles.

Si le milieu n'est pas particulièrement favorable à l'entrepreneuriat, il faudra d'abord mettre en place certains mécanismes de support et constituer un réseau permettant de créer des occasions et des sources de financement. De cette façon, les éléments de base à la formation d'entreprises seront présents et l'incubateur pourra alors être justifiable.

Une façon de stimuler l'esprit d'entreprise dans le milieu, c'est de faire la promotion de l'élite entrepreneuriale. En effet, la société entrepreneuriale a aussi ses élites, ses leaders que l'on doit montrer en exemple. Ces entrepreneurs qui ont réussi peuvent servir de modèles à suivre et de locomotives. Il est évident que l'influence de telles personnes dans un centre d'incubation est énorme. Ils peuvent non seulement attirer de nouveaux entrepreneurs, mais surtout en former et en inspirer plusieurs. C'est pourquoi plusieurs incubateurs ont tendance à sélectionner prudemment leurs premiers locataires et à les favoriser d'une façon spéciale afin de créer des pôles d'attraction et des modèles. Les champions bien identifiés peuvent ainsi jouir d'un traitement de faveur en ce qui concerne surtout le temps passé dans l'incubateur.

Comptoir unique

Parmi les nombreux services que les incubateurs sont appelés à fournir aux entreprises naissantes, il y a tout l'éventail des conseils de gestion et des supports en matière de ressources humaines et financières. Comme on le sait très bien, c'est pendant les toutes premières étapes du démarrage que les risques d'échec sont les plus élevés et c'est justement durant cette phase que l'incubateur doit jouer son rôle prédominant, en prodiguant aux entrepreneurs des conseils adaptés à leur situation.

Dans la même veine, l'incubateur peut devenir le comptoir unique par excellence, si souvent réclamé par les hommes d'affaires, pour coordonner et intégrer les nombreux programmes gouvernementaux d'aide aux entreprises. Plusieurs études ont démontré que les PME ne profitaient pas pleinement de l'aide

disponible à cause d'un manque d'information et d'une trop grande complexité administrative de plusieurs programmes.

Le volet probablement le plus délicat de cette problématique est celui du financement. Malgré les avis partagés sur le sujet, on persiste à croire qu'il n'existe pas de pénurie de fonds au Canada pour les entreprises. Il semble plutôt que certaines entreprises, surtout nouvelles, réussissent mal à identifier les sources de fonds et à jouer les règles du jeu; encore là, les ressources et l'expérience des incubateurs peuvent devenir déterminantes.

Un concept mûr

Au Québec, il y aurait déjà une quarantaine de projets d'incubateur. Selon une étude effectuée dernièrement par Paul-Arthur Fortin, professeur invité en administration à l'Université Laval, auprès de différents groupes dont les commissaires industriels du Québec, il semble que le concept d'incubateur ait fait ses preuves et que l'on soit fortement désireux de tenter des expériences. On considère que la valorisation de l'entrepreneurship local et de la notion de profit dans la société fera invariablement émerger des créateurs d'entreprises qui, s'ils sont bien supportés et bien guidés comme dans un incubateur, devraient jouer un rôle clé dans le développement économique des régions et la création d'emplois.



L'institution qui nous manque

par ODINA BOUTET

Platon s'est longuement attardé aux difficultés que connaît la cité démocratique pour faire l'éducation de ses citoyens. Ils sont les victimes d'une sollicitation des partis qui, pour prendre le pouvoir, utilisent chez les individus et chez les foules les penchants les plus faciles.

Le caractère des citoyens, dans notre démocratie québécoise, a ceci de particulier qu'il a dû s'adapter à une démocratie britannique, tout en prétendant rester français. Aussi longtemps qu'on n'examine pas les choses dans leur caractère, on n'y trouve rien à redire. On reste avec cette énorme fatalité qui semble s'être abattue sur notre destin et, pour ne rien déranger, on ne fait que suivre les partis et les hommes.

Mais les hommes libres qui veulent une cité libre doivent veiller à leur éducation. Ils n'ont pas à accepter une fatalité qui vient de nulle part et qui ne se laisse pas comprendre avec évidence. Personne dans le monde n'a jamais prétendu que ce qui est anglais est français, mais au Canada ce n'est plus aussi évident. Le caractère des choses n'est pas admis à examen sans causer une certaine gêne en notre pays.

Faisons quand même un petit effort. Considérons que nous, citoyens québécois, avons un double problème d'éducation. Un premier avec la nature des partis et des institutions, puis un autre qui, celui-là, est commun à toutes les démocraties.

La patrie des Anglophones

Les partis et les institutions de notre pays proviennent des Anglophones et en ont le caractère. Cela ne présente pas de difficultés particulières pour ces derniers. Quant aux problèmes d'éducation qui sont propres à la nature même d'une démocratie, les Anglophones les résolvent à leur mesure, dans le pragmatisme et l'opportuniste, grâce à une discipline civique qui faci-

lite la gratification qu'ils attendent individuellement de leur commune partialité.

L'éducation du citoyen anglophone requiert sa collaboration à un état d'esprit qui devient un bien commun, qu'il apprend à partager avec les siens au-delà de tout engagement subséquent. Cette partialité précède en lui toute autre appartenance à des partis, et il ne reste fidèle qu'à ce et ceux qui en favorisent le fonctionnement.

Ses institutions démocratiques sont imprégnées de ce souci premier. Elles ont été conçues pour que lui puisse s'en servir. Elles fonctionnent de la façon dont lui fonctionne. Elles lui sont naturelles. Sa discipline consiste primordialement à entretenir un état d'esprit dans lequel il trouve sa place inséparable satisfaction individuelle.

Son éducation de citoyen commence et se confond avec celle qu'il reçoit comme individu. De la même façon qu'il donne à ses gestes des apparences correctes et louables, il le fait pour ses institutions. De la même façon qu'il protège son état d'esprit en y mettant toute son autorité individuelle, il veille à ce que l'autorité de ses institutions ne subisse aucune brèche. Tout cela est fort légitime, indépendamment de ce qu'on peut penser de son état d'esprit qui reste confiné en deçà des régions de l'âme que Platon appelait élevées. Engagé dans une prévention en sa propre faveur, il devance Dieu lui-même dans le jugement de ce qui devrait être appelé vérité et justice, invitant Dieu lui-même à se soumettre à ses intérêts.

Il ne fait pas cela pour nier le caractère bienfaisant de la vérité et de la justice, mais quand on est opportuniste, il faut bien devancer quelqu'un quelque part. Autrement, on n'est pas vraiment opportuniste. Que ce soit Dieu qui se fasse damer le pion, ce n'est qu'une question de circonstance. Il a dit lui-même que son royaume n'était pas de ce monde. Mais pour des pragmatistes, il n'est pas raisonnable d'attendre un autre monde. Il faut bien être pratique quelque part aussi, alors là où l'occasion se présente, c'est ici-bas.

Toujours est-il que le civisme de ce citoyen anglophone est en toute chose exemplaire. Il a toutes les dispositions voulues

pour le succès d'une cité terrestre. Il peut y circuler à l'aise, s'y installer confortablement, obtenir la sympathie de son entourage pour les moments les plus difficiles, comme la pauvreté ou le malheur.

Un monde émotif

Ses plans sont tout ce qu'il y a de plus rationnels, en ce sens qu'ils sont très lucidement exécutés. Leur rationalité est cependant entachée à sa source, au niveau de la « motivation ». Autant les plans sont conçus sérieusement et offrent les apparences de la solidité, autant ils sont présentés pour satisfaire des sentiments et des intérêts affectifs. Ce citoyen à la tête froide n'est en fait qu'un empirique qui exploite le monde des émotions pour instaurer son règne pratique. Son apparence inébranlable est le résultat du solide entraînement qu'il a reçu dans l'épreuve émotive que lui inflige sa communauté anglophone. Tous ses ménagements visent à être pratiques, mais il les entoure d'un langage et de précautions affectives.

De là à faire croire au monde entier que l'homme anglo-américain ou britannique est un rationaliste, devant la faiblesse moderne des cultures occidentales, la supercherie fait son chemin. C'est que les peuples peu entraînés à faire subir aux individus les épreuves d'une éducation émotive paraissent eux-mêmes émotifs, quand ils reçoivent le choc d'une confrontation contre laquelle ils ne sont pas prévenus. Tandis que l'Anglophone, au contraire, soutient son émotion avec tant d'assurance et de fermeté qu'il paraît ne pas en avoir. Son langage affectif est d'autant mieux rodé qu'il n'a connu que celui-là et qu'il est prévenu des moyens qu'il aura à utiliser pour faire accepter ses buts pratiques, ou même pour les tenir cachés.

L'individu anglophone est un exploiteur d'émotivité. Sa rationalité se limite à la conception des plans. Il ne sait les motiver que sur le mode affectif.

Cette modalité de la culture de l'Anglophone est tout entière transmise à ses institutions. Elles en ont la manière et il s'y exprime à l'aise.

Des partis d'Anglophones

Le Francophone qui croit y trouver son compte se fait, au départ, de généreuses illusions. Pas plus qu'il n'est prévenu, de par sa naissance, contre l'enveloppement par les manières affectives de l'individu anglophone, il ne sait échapper à l'emprise de ses partis. Non seulement il lui manque l'escrime dont se sert l'Anglophone pour exécuter ses passes mi-pratiques, mi-affectives, il n'a pas au fond de lui-même l'indéracinable partialité de l'Anglophone, qui lui permet de s'avancer dans les partis les plus divers et d'en ramener les intérêts aux siens.

Quand un Francophone s'engage, lui, dans un parti avec des Anglophones, il ne peut, à aucun moment, être leur égal ni comparer sa situation avec la leur.

Il est constamment exposé à montrer des signes de faiblesse, à l'intérieur d'un engagement où ses intérêts doivent être représentés et défendus avec des moyens d'Anglophone, qui ne lui sont pas naturels de naissance et pour lesquels il doit faire un apprentissage, indépendamment de la nature de sa propre culture. Le fait de s'être prêté à cette douteuse manœuvre depuis des générations n'apporte pas nécessairement de solution à l'intrigue.

La nature de la partialité de l'Anglophone, inhérente à son caractère, fait en sorte que *si on l'accepte tel qu'il est, on admet que dans un parti il fonctionnera à sa manière*. Or, la manière, c'est aussi la patrie. Et le jour où les Francophones du Bas-Canada ont accepté de partager leur parti avec les Anglophones du Haut-Canada, ils ont effectivement donné préséance aux partis des Anglophones sur leur patrie de Francophones.

Leur présence ne fut plus qu'un objet de marchandage et, encore à la fin du vingtième siècle, il n'y a pas un endroit au Canada, pas un parti, pas la moindre fébrilité dualiste où on ne mesure aussitôt le plus ou moins d'existence qu'il faudrait accorder aux Francophones. C'est dans la tradition désormais, et on ne s'offusque pas de vivre ici en se faisant marchander et mesurer constamment comme une marchandise de valeur inégale. Ce sont les partis politiques qui évaluent publiquement le retour des appuis qu'ils peuvent obtenir des Francophones, en choisissant

telle ou telle position, tel ou tel discours, tel ou tel chef. Ce sont les lois qui s'appliquent ou non, en affichant sans la moindre discrétion: «là où le nombre le justifie».

Ce peuple est sans patrie et prisonnier des partis, même au Québec, même en imaginant un parti politique où il ne se trouverait pas un seul Anglophone. Car, dans ce système politique, le moyens de transcender les liens partisans sans tomber dans une paralysante neutralité, c'est la partialité des manières et du caractère. Or, nous savons très bien que dans ce monde-là, nos manières à nous sont proscrites. Même nos historiens y ont fait l'éloge des manières des autres, de leur succès et de leur bonne venue. C'est toujours LaFontaine, le grand parlementaire acquis aux manières anglaises, qui l'emporte sur Papineau, le grand tribun populaire des Francophones.

Partisan ou neutre

L'action paralysante des partis afflige le citoyen, en dehors du parlement, chez le simple électeur. Car l'information que donne un parti ou un gouvernement est toujours susceptible de «partisanerie». La différence entre l'intérêt du parti et celui du peuple, par exemple, n'est pas automatiquement accessible. Le citoyen, pour y voir clair, doit ou bien se fier à ce parti-là, ou à un autre, ou encore s'en tenir à des opinions qui viennent de l'extérieur des partis, comme du journalisme ou des personnes reconnues comme compétentes.

Or, la grande menace qui pèse sur toute opinion contraire à celle d'un parti, c'est précisément d'être accusé de soutenir un autre parti. Cette épée de Damoclès est automatiquement suspendue au-dessus de la tête de tout intervenant, qui doit veiller, avec les précautions voulues, à rester neutre. Cependant, les intérêts du citoyen, de l'État ou de la nation, sont bien réels et *non pas neutres*. Le citoyen votant est lui-même devenu juge de l'impartialité des intervenants, se privant de la connaissance de ses intérêts, afin de préserver le fonctionnement des partis auxquels il s'est aveuglément confié. Car, dans ce système, tout ce qui vient à l'encontre de l'opinion ou de l'action d'un parti est automatiquement exposé à une dénonciation de «partisanerie» contraire.

Exactement et selon la même logique, tout ce qui appuie un parti, serait-ce au plus grand avantage de l'État, du citoyen et de la nation, est menacé de l'accusation partisane. C'est inévitable, aucun parti comme tel ne peut échapper à sa nature antagoniste, et il fait de ses partisans des adversaires potentiels de tout autre parti.

Quand le Parti québécois a tenté d'incarner les intérêts du Québec et des Québécois, avec toute la sincérité et la pureté d'intention de sa jeune vie, il a eu beau plaider naïvement contre la «partisanerie» politique, il n'était dans ce système qu'un parti comme un autre. Ceux qui ont espéré y voir seulement les intérêts de leur nation ont dû goûter à la dure réalité. Les intérêts partisans l'ont emporté chez l'adversaire libéral d'abord, au grand scandale et au désespoir des troupes péquistes. Il n'y a de durable dans ce système que le système lui-même et les manières qui y règnent.

La nation a si peu de moyens d'y paraître que l'État canadien n'a aucune difficulté à s'y substituer, à en prendre le nom et à se dire nation canadienne. Cette nation étatique est celle du système et des manières des Anglophones, la seule dont la partialité transcende les partis et les règles de la «partisanerie». Cette partialité assure les assises irrationnelles et non écrites du système, l'énumération canadienne servant à cacher les pertes d'identité à différents degrés, et la résurgence, jusque chez les Francophones, des manières anglaises. Le Canada devient une nation, mais la nation substantielle des Francophones n'existe pas dans le système. Seuls les partis rassemblent leurs voix ou les divisent.

Une paralysie

Ce système partisan comporte une logique contre laquelle on ne peut rien, si on ne partage pas avec les Anglophones la partialité des manières qui en constituent la seule fondamentale rétribution. On s'y retrouve effectivement paralysé, dans la recherche des intérêts qui pourraient dépasser ceux des partis. L'inertie et la neutralité deviennent la seule position non partisane, alors qu'on voudrait se mettre quand même en route. Il faut alors se résoudre à n'avancer qu'au rythme des partis, tout

en se privant d'éduquer directement le citoyen votant, autrement que dans la méfiance et sous la menace d'être déclaré partisan.

Le citoyen n'a alors personne qui peut parler de la patrie, de ses intérêts et de ses biens, sans se soumettre au point de vue des partis, s'il veut que l'opinion publique en soit saisie dans l'espérance d'aboutir aux autorités. *Seuls les partis mènent au pouvoir*. Si on tient compte de la gêne que cause dans les partis la présence de citoyens dont l'identité réelle est différente de celle des autres, sous prétexte de multiculturalisme, les intérêts à défendre sont difficilement identifiables. Il n'y a plus que l'anonymat canadien qui l'emporte, dans le respect des manières officielles, celles qui ont gardé à l'Anglophone sa patrie, n'importe où il s'est installé sur la planète.

L'éducation du citoyen votant peut se faire sporadiquement dans le discours d'un parti, mais jamais de façon certaine en rapport avec les intérêts qui dépassent ceux du parti. Or, dans une démocratie, l'éducation du peuple électeur est la seule sécurité qu'il peut avoir contre la démagogie, dont une des formes les plus modernes est le sondage d'opinion. La faiblesse du peuple l'entraîne à suivre les courants, et il suffit qu'un sondage choisisse adroitement les questions et les moments d'intervention, pour donner cours à un mouvement et le grossir ensuite. Une certaine décence exigerait qu'aucun sondage d'opinion ne soit rendu public à compter du moment où une élection est officiellement annoncée, même s'il a été obtenu avant cette date.

Se libérer

Mais il y a plus à faire pour l'éducation du peuple et la libération de l'opinion publique. C'est dans le mécanisme même des interventions qu'il faut introduire un office qui ne soit pas prisonnier de l'antagonisme des partis. Quand on sait que même le gouvernement n'y échappe pas, même la patrie, même l'identité nationale réelle, on peut s'inquiéter de ne jamais trouver de réponse à cette nécessité. Pourtant, il existe au Québec un organisme qui répondait encore à cette idée en 1986, même si le gouvernement libéral s'en trouvait fort embarrassé. Il s'agit du Conseil de la langue française.

Son pouvoir d'intervention publique, par-dessus la tête du gouvernement, du ministre, des partis, assurait à la population une information qui, pour être officielle, n'en était pas moins compétente et libre. C'est un exemple patent du moyen d'échapper à une paralysante neutralité, sans tomber sous la coupe des partis, tout en rejoignant directement la population grâce à une fonction publique et officielle. De plus, ce qui de nous disparaît dans les partis, patrie, identité, nation et liberté à la compétence, reparaît comme un émerveillement dans une pareille fonction.

Celle-ci doit avoir et garder essentiellement un double rôle: d'abord assurer l'éducation du citoyen votant sur les sujets qui sont de son intérêt, ensuite faire en sorte que l'opinion publique puisse s'exprimer sans tomber sous une accusation de «partisanerie» de la part des partis politiques. De cette façon, la démocratie évite le piège de la démagogie des partis, pendant que les citoyens échappent à celui de la neutralité. L'éducation du citoyen peut se faire dans le feu de l'action, grâce à une information qui n'est ni neutre ni partisane, ni limitée aux seules positions des partis.

Un régime royal

En outre, en instaurant officiellement pareil mécanisme d'intervention et en l'étendant à d'autres domaines jugés essentiels dans la patrie, on complète le régime démocratique par celui que Platon estimait supérieur: un régime royal. Nous avons déjà, grâce à une fiction juridique, ce que les Anglais nous ont laissé comme système parlementaire, une monarchie constitutionnelle. L'inconvénient pour nous est que cette royauté n'a jamais eu de fondement dans notre mentalité et qu'il faudrait nous aliéner pour lui faire une véritable place, comme le font les Anglophones. Ces derniers ont développé à l'égard de la royauté une double attitude faite de respect et, paradoxalement, de domination. Leur partialité au niveau des manières est si forte qu'elle l'emporte sur le pouvoir royal et qu'elle le réduit à un rôle de parade. Les Anglais se vantent d'ailleurs de pouvoir faire et défaire leurs rois.

Pour que la souveraineté du peuple ne soit pas une fiction, il nous faut un certain nombre de précautions. Dans un système

parlementaire anglais, pour des Francophones qui n'ont pas le naturel des manières britanniques, une autre substance que la partialité des Anglophones doit nourrir l'esprit du citoyen régnant. Car dans une saine démocratie, le citoyen votant doit aussi être un citoyen régnant. C'est le complément essentiel du système. Et pour n'être pas qu'un pauvre jouet entre les mains des partis, il doit recevoir son éducation et avoir des points de vue sur ses intérêts, ailleurs que dans les positions des partis.

Revenons à notre exemple d'un organisme qui savait pour sa part jouer ce rôle éminent en 1986, le Conseil de la langue française. Au moment où le gouvernement Bourassa annonçait son intention de légiférer sur la langue, les représentations publiques du Conseil ont eu un effet de choc. Les médias d'information pouvaient transmettre directement au public des points de vue officiels qui ne venaient pas d'un parti et qui ne risquaient pas de faire paraître les journalistes seulement comme des partisans ou des adversaires du gouvernement.

L'invulnérabilité

Un incident doit cependant nous faire réfléchir sur la nécessité de compléter la sécurité du Conseil, pour assurer son rôle éducatif et non partisan auprès de la population. Par des accusations, la ministre Bacon disait que le porte-parole du Conseil s'était entendu avec le chef de l'Opposition, avant de faire ses déclarations à l'encontre du projet du gouvernement. Il est extrêmement important de mettre le Conseil à l'abri de tout soupçon de «partisanerie», et un des moyens pour y parvenir serait de rendre obligatoire que ses audiences et ses communications soient publiques, comme celles d'un tribunal. Le fait de garder ses va-et-vient bien visibles ne rendrait pas les compétences du Conseil vulnérables et n'exposerait pas la sécurité de la patrie, la fonction du Conseil n'étant pas de légiférer, mais de cultiver une science et une sagesse pour la connaissance du citoyen électeur.

Sa fonction est royale, non seulement en ce qu'on pourrait la rattacher à la Couronne, qu'elle pourrait d'ailleurs représenter ou remplacer dans une Constitution *ad hoc*, mais surtout parce qu'elle répond à cette sorte de royauté pour laquelle Pla-

ton disait que la cité doit «reconnaître pour rois ceux qui se seront montrés les meilleurs comme philosophes et comme guerriers» (*La république*, livre VIII). Entendons ici philosophes au sens large de sages, tandis que guerriers désignent ceux et celles dont la trempe de l'âme est vive et fait d'eux de vaillants gardiens pour la connaissance et la compétence.

Les démagogues, dans les partis politiques, ne manquent pas de vouloir s'approprier les sages et les combattants. Il faut garder ces derniers à l'abri de la corruption, dans une fonction souveraine. Cette sorte de règne est de soi une rémunération pour l'être, et il ne troquera pas son emprise sur les gouvernants, en échange pour une vanité de moindre satisfaction. Pendant ce temps, plus la population sera éduquée, plus elle sera exigeante pour les choses qu'elle voudrait voir respectées par ses gouvernants et ceux qui l'instruisent.

En supposant que nous réussissions, comme peuple, à mettre en place un pareil mécanisme et à le protéger par une Constitution, nous aurions accompli un certain nombre de libérations. Simultanément, nous aurions redonné une place à la patrie, pardessus les partis. Nous aurions retrouvé une partie de notre identité, dans un système de représentation qui nous serait plus identique. Notre démocratie se remettrait à travailler directement pour nous et non plus, par déguisement, contre nous. L'éducation du citoyen ne serait plus limitée aux «évolués» des bonnes manières anglo-américaines, ni aux positions des partis politiques pris dans les embarras de leurs démagogies. Dans l'ensemble, nous aurions complété, selon le génie propre de notre peuple, ce qui doit toujours accompagner une saine démocratie, une authentique souveraineté du peuple par son éducation d'électeur.

Une Constitution

Le sentiment de ne jamais retrouver nettement les questions qui intéressent notre patrie, dans les tergiversations du système politique canadien, révélait un vide institutionnel. D'autres préoccupations avaient pris la place et se devaient de laisser dans l'ombre les identifications qui auraient été gênantes pour le bon fonctionnement du système. La dualité canadienne, si elle avait

été organisée dans l'ordre des nécessités vitales et propres à chacune des deux sociétés linguistiques, aurait mis en place des institutions issues de deux vies distinctes. Ce que le système politique canadien n'a pas fait, il nous appartient de le faire en tant que peuple québécois.

L'institution qui nous manque, pour compléter notre démocratie et pour assurer l'épanouissement de notre être en son identité, nos gouvernants en ont un jour créé une esquisse avec le Conseil de la langue française. Son fonctionnement s'est révélé à nos yeux, dans son efficacité éducative et sa capacité de surmonter l'alternative de la «partisanerie» et de la neutralité qui se présentaient comme seules issues du système, quand on n'a pas la partialité congénitale des Anglophones. Il appartient à nos hommes politiques et aux gens de compétence de compléter ce qui a été commencé.

Dans la mesure où nous voulons et souhaitons notre libération hors du filet qui s'est refermé sur nous au Canada, nous devons penser à nous gouverner en nos propres manières. Mais ceux qui connaissent les belles sciences politiques et qui savent jongler avec les théories constitutionnelles ne suffiront pas à nous en libérer, si nos gouvernants n'ont pas retenu pour se guider une expérience comme celle du Conseil de la langue française. Au moment où le Parti québécois rêve de doter le Québec d'une Constitution qui lui soit propre, peut-on lui souhaiter de savoir regarder vers son expérience antérieure et comprendre la nature d'une réforme fondée sur des besoins inhérents à une situation de fait?

Il y a sur terre des peuples qui ne manqueraient pas d'utiliser une acquisition comme celle du Conseil de la langue française et de la compléter, pour se donner une Constitution qui répond à des besoins réels et qui leur redonne la maîtrise de leurs usages.



«Il est bien permis de dire, d'après ce qui s'est passé depuis quelques années à Ottawa, que nous n'obtiendrons rien de ce côté. Tous les gouvernements ne se sont guère occupés de notre province.»

Honoré Mercier (1891)

Le statut particulier du Québec

par JEAN-D. ROBILLARD

La plus grande injustice d'Ottawa envers le Québec est sans contredit l'indifférence pour ne pas dire le mépris qu'il montre face au statut particulier de cette province. Est-il besoin de le souligner, Ottawa n'a jamais voulu accepter ce statut particulier, même si, occasionnellement, certains politiciens fédéralistes ont parfois adouci leur opinion à ce sujet. Voici donc des citations expliquant les raisons de ce particularisme pour le Québec alternant avec les refus de quelques vedettes de la politique.

1963, 4 novembre: Réal Pelletier, dans *Le Devoir*, rapporte les paroles de René Lévesque qui déjà déclare «que le Québec devra songer à se retirer de la Confédération si on ne parvient pas à faire vivre les deux nations au Canada sur un pied d'égalité dans un régime fédératif.» Loin de reconnaître un statut particulier pour le Québec, «la Confédération n'a jamais accepté le binationalisme».

1967, juillet: Richard Arès, s.j., écrit dans *Relations* qu'un des méfaits qu'en pratique le régime fédératif a valu au peuple canadiens-français, fut le refus de respecter l'autonomie et le caractère différent du Québec. «Le Québec n'est pas une province comme les autres. Il est la première partie d'une communauté homogène, qui y est enracinée depuis trois siècles et y a toujours formé l'immense majorité de la population. Pour lui, l'autonomie provinciale n'est pas une affaire de luxe, c'est une question de responsabilité vitale à l'égard de la communauté nationale dont il a la charge.»

1967, septembre: E. Trudeau, ministre de la justice, soulève une véritable tempête au sein du Parti libéral en dénonçant de façon agressive et blessante la théorie des deux nations et la demande

d'un statut particulier pour le Québec. M. Lesage proteste contre l'intransigeance d'E. Trudeau.

1968, février: Paul Gérin-Lajoie présente un rapport qui recommande que dans une nouvelle constitution canadienne le Québec réclame un statut particulier, parce que notre province a besoin d'exercer une pleine souveraineté dans les domaines nécessaires au développement de sa personnalité collective. Les Québécois obtiennent comme réponse les tergiversations d'Ottawa et les attitudes rigides du gouvernement Trudeau. Pour ce dernier, il n'est pas question de reconnaître dans la constitution les besoins particuliers du Québec.

1970, 3 mai: Claude Ryan écrit en éditorial, dans *Le Devoir*, qu'Ottawa a changé d'esprit et d'attitude depuis 1964, quand il s'agit de reconnaître le statut particulier du Québec; on n'a qu'à relire l'histoire des dernières années.

1970, juillet: Paul Sauriol du *Devoir* écrit que E. Trudeau refuse d'admettre que le Québec n'est pas une province comme les autres; il rejette la thèse des deux nations; il s'oppose à toute forme d'aménagement spécial du régime fédéral pour reconnaître la vocation particulière du Québec parmi les provinces canadiennes.

1971, 30 janvier: Gilles Racine mentionne les problèmes qu'aura à résoudre la prochaine conférence constitutionnelle des premiers ministres provinciaux. À cette occasion, M. Claude Castonguay déclare au nom de tous les autres ministres québécois que le Québec n'est pas une province comme les autres, que la politique canadienne doit tenir compte de ce facteur et que, en conséquence, Ottawa doit accorder à cette province un statut bien près d'être particulier.

1973, 17 juillet: Au cours d'une entrevue à Vancouver, Claude Lemelin du *Devoir*, rapporte qu'E. Trudeau renouvelle son opposition à la reconnaissance d'un statut constitutionnel particulier au Québec.

1979, 27 janvier: Paul Longpré du journal *La Presse* commente le travail de la Commission Pépin-Robarts:

1- M. Trudeau a tendance à voir le nationalisme québécois

- comme une forme de repli sur soi, une force négative. Il est même allé jusqu'à le qualifier de «tribalisme».
- 2- Pourtant, les commissaires soulignent que le Canada ne saurait survivre que s'il accepte sa «dualité». Dualité qui a de nombreuses facettes, mais qui comprend aussi la dualité Québec-Canada.
 - 3- Comme l'affirmait il y a 14 ans la Commission Laurendeau-Dunton, la crise actuelle ne peut se résoudre sans des réformes d'ordre politique et constitutionnel qui donnent au Québec et aux Québécois une place satisfaisante au sein du Canada tout entier.
 - 4- La Commission Pépin-Robarts rappelle les traits bien connus du Québec: langue, code civil, origine ethnique commune et largement majoritaire et les sentiments des Québécois. «La mise en commun de leurs désirs, de leurs aspirations, le partage même des craintes analogues au sein de cette collectivité sont peut-être les témoignages les plus probants du caractère culturel distinctif du Québec.»

1979, 2 février: Parfois, cependant, Ottawa reconnaît que le Québec possède certaines particularités — entre autres, vouloir se libérer de la tutelle du gouvernement fédéral et on se doute pourquoi —, mais pour mieux l'écraser. Ainsi, les Communes adoptent le projet de loi sur le référendum. Le Parti conservateur fait montre d'un minimum de logique en refusant de s'embarquer dans une opération sous-tendue par tant de méfiance à l'égard des législations provinciales. Mais il accepte deux poids, deux mesures, en souhaitant qu'une médecine qu'il rejette doive s'appliquer au Québec seulement.

1979, 2 novembre: Dans *La Presse* on présente la proposition du gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal: la souveraineté-association:

- 1- on y précise, au chapitre premier, que le Québec est perçu par le Canada comme une province absolument semblable aux autres, selon les termes du *British North America Act...* une province sans autres droits ni pouvoirs que la plus petite des autres provinces du Canada.
- 2- On ajoute, un peu plus loin: «Il est vrai que le Québec con-

serve assez d'influence pour que, en période électorale, on lui fasse des promesses et des concessions; mais sa faiblesse en Chambre annule en grande partie ces avantages.»

- 3- Voici un exemple type qui démontre que les valeurs et les priorités du Québec ne sont pas les mêmes que celles des autres provinces canadiennes: en 1914, malgré l'opposition ferme et quasi unanime du Québec qui fait encore une fois bande à part, le Canada entre en guerre.
- 4- Le statut particulier aurait donc eu l'avantage de répondre en bonne partie aux aspirations du Québec sans pour autant forcer les autres provinces à un réaménagement constitutionnel dont elles ne veulent pas. «Mais cette solution, le Canada anglais s'empressa de la rejeter, en s'opposant à toute acquisition qui eussent été refusés aux autres provinces.» Le Québec est donc une province comme les autres et elle doit le rester!

1980, 10 avril: Dans *La Presse*, on rapporte que le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, prenant la parole devant le cercle des journalistes, se prononce implicitement en faveur d'un statut particulier pour le Québec. Même s'il en a rendu le sens, il a cependant évité de prononcer ces deux mots au cours de son allocution.

- 1- «Afin de répondre aux aspirations légitimes du peuple du Québec, une part importante des pouvoirs devront être dévolus au gouvernement du Québec.»
- 2- À son avis, c'est un mythe que de prétendre appliquer la même règle à toutes les provinces, puisque celles-ci ont des besoins différents.
- 3- Il ne s'objecterait pas à ce qu'une province aie plus de pouvoirs que les autres.

1980, mai: «Québec». Document préparé par le Parti québécois au sujet de la question référendaire et ce qu'elle mettait en jeu. Le poids politique décroissant, voilà la meilleure façon de noyer le particularisme du Québec. Un Canada de plus en plus anglais:

- a) par la population:

en 1867, on comptait 70 000 Francophones et 700 000 Anglophones;

en 1980, on compte 6,5 millions de Francophones et 17 millions d'Anglophones.

b) à la Chambre des Communes:

en 1840, il y avait autant de députés francophones qu'on en comptait d'anglophones;

en 1980, seulement 36% des députés fédéraux sont francophones.

Autrement dit, de 1867 à 1979, le nombre de députés québécois à Ottawa augmentait de 10, passant de 65 à 75; celui des députés des autres provinces augmente à son tour de 91, passant de 116 à 207.

1980, 22 mai: Dans *Le Devoir*, Sterling Lyon, premier ministre du Manitoba, réagit aux résultats du scrutin référendaire: «Le Québec ne doit pas s'attendre à des faveurs spéciales de ses partenaires de la Confédération, quand les négociations constitutionnelles reprendront.» Voilà ce qui s'appelle mettre le Québec à sa place... cette province, après tout, n'est-elle pas une province comme les autres?

1980, 23 juillet: Mme Chaput-Rolland écrit, dans *Le Devoir*, que «le Québec forme une société distincte qui a acquis le droit de protéger constamment ses caractères spécifiques».

1980, 26 juillet: Louis Falardeau de *La Presse* traite de la conférence constitutionnelle; il écrit, entre autres:

- 1- Malgré les généreux engagements référendaires, M. Trudeau continue toujours a) de considérer le Québec comme une province ordinaire; b) de penser régler son problème en même temps et de la même façon qu'on règle celui des autres.
- 2- Les promesses référendaires de M. Trudeau n'ont pas entamé son intransigeance. Les Québécois qui l'ont entendu s'engager, jusqu'à en mettre son siège en jeu et à refaire la constitution pour les satisfaire, s'attendaient à ce que cet engagement s'accompagne de propositions propres à rencontrer les demandes qu'ils appuient depuis vingt ans.

Il n'en est rien. Ottawa tient le même langage qu'il y a dix ans. Avec une constance remarquable depuis que Pierre Trudeau est à sa tête, le gouvernement central défend la même vision du

Canada et offre la même place aux provinces, donc au Québec... une province comme les autres.

1980, 1^{er} août: Louise Beaudoin, chef de cabinet des Affaires intergouvernementales, écrit dans *Libre opinion*, au *Devoir*, que «les Québécois qui en doutaient encore ont dû ouvrir les yeux depuis le référendum: ils ne forment, d'après les politiciens fédéraux, en incluant le plus illustre d'entre eux, qu'une partie d'une des multiples nations sociologiques qui peuplent le Canada. Il ne saurait être question pour Ottawa d'une société particulière avec son réseau d'institutions sociales et économiques, ses valeurs propres et son originalité qui aspire à se développer selon ses caractéristiques.»

1980, 13 septembre: Marc Laurendeau pose la question suivante dans *La Presse*: «Les Québécois forment-ils un peuple ou une simple société distincte?»

- 1- Lors de la conférence constitutionnelle, M. René Lévesque dépose son propre projet de préambule de la nouvelle constitution. Cette rédaction reconnaît le caractère distinct du peuple québécois qui, avec sa majorité francophone, constitue l'une des assises de la dualité canadienne. La formule est inspirée à la fois de la Commission Pépin-Robarts et de la théorie historique des deux peuples fondateurs.
- 2- Le livre de René Lévesque *Option Québec* s'appuie sur la constatation que les Québécois sont différents de tous les autres Canadiens, qu'ils entretiennent entre eux des échanges profonds, des sensibilités et des communications privilégiées, bref qu'ils se voient comme un peuple distinct.
- 3- En plus de Solange Chaput-Rolland, de Gérard Bergeron et de Léon Dion, cette perception est partagée par de nombreux citoyens même d'allégeance libérale.
- 4- Par contre, les premiers ministres des autres provinces ont semblé ne pas porter un très grand intérêt à cette discussion. (M. Trudeau préférait le terme société distincte à celui de peuple.)
- 5- Pour M. Trudeau, la culture française fait partie de la mosaïque canadienne. Rien de plus. Pourtant, les cultures ukrainienne, allemande, polonaise, par exemple, se fondent dans

le grand bassin culturel anglo-saxon, tandis que les immigrants retiennent des éléments de tradition et de folklore qu'ils se transmettent en cercle restreint. La culture française au Québec, par contre, s'enrichit constamment et bénéficie même de nouveaux apports. «À bien y penser, cette comparaison qu'emploie M. Trudeau a quelque chose de singulièrement réducteur, qui ne rend pas justice à la communauté culturelle francophone.»

1981, 30 septembre: Voici un autre fait qui démontre bien que le Québec n'est pas une province comme les autres: d'Ottawa, *Le Devoir* nous apprend que le gouvernement fédéral se lancera dès cette semaine dans une vaste opération de propagande au Québec, et au Québec seulement... et pour cause; en effet, «le gouvernement canadien a l'intention de répondre aux accusations farfelues qui ont cours au Québec sur la question de la langue». Messieurs Gerald Regan, Chrétien et Joyal s'appêtent à plonger dans l'arène québécoise. Ce sera donc la grande contre-attaque!

1981, 6 novembre: Jean-Louis Roy commence son éditorial du *Devoir* par les phrases suivantes: «À l'échelle de l'histoire constitutionnelle du pays, l'entente signée hier par l'ensemble des gouvernants canadiens à l'exception de celui du Québec (toujours à part des autres!) constitue un événement considérable... Ce texte met fin à une conception du pays qui faisait du consentement du Québec une condition indispensable juridiquement et politiquement à tout réaménagement même limité du régime fédéral.»

Un peu plus loin, on titre: «Les Neuf se disent satisfaits»... à l'exception du Québec, bien entendu. Dans *La Presse* du même jour, les titres parlent par eux-mêmes: «Les provinces anglophones se rallient à Trudeau et le Québec se retrouve seul.» (Gilbert Lavoie). «Québec n'a même plus son droit de veto.» (Louis Falardeau). «Le Québec ne doit pas abandonner la partie.» (Marcel Adam).

1981, 10 novembre: Messieurs Louis Laberge et Fernand Daoust, de la FTQ, déclarent:

- 1- Les négociations constitutionnelles démontrent que les Québécois n'ont plus de place dans la Confédération canadienne.
- 2- En décidant d'exclure et d'isoler le Québec, le Canada anglais

et Ottawa ont mis fin eux-mêmes à l'illusion qu'il est encore possible pour les Québécois de trouver une place dans le régime fédéral (*Le Devoir*).

1981, 1^{er} décembre: Au tour de Jean-Louis Roy de souligner en éditorial «l'insularité du Québec». «... les dispositions de la résolution qui soustraient des pouvoirs constitutionnels au Québec et créent une structure d'amendement en le réduisant, pour l'exercice de ses droits, à succomber à l'uniformité canadienne dans des domaines qui lui sont essentiels ou à se taxer doublement pour en garder la maîtrise.»

1982, 6 janvier: Jean Morisset écrit un texte remarquable dans *Le Devoir*: «Quand le Canada triomphe des Indiens et des Québécois.» Monsieur Morisset traite, entre autres, de l'alliance du Parti québécois avec les autres provinces du Canada... «Il a reçu sa juste rétribution. Lorsque des alliés nous trahissent, c'est qu'ils n'ont jamais été de véritables alliés. C'est en fin de compte l'alliance des Anglais contre le Québec qui paradoxalement vient de rétablir de façon incontestable notre caractère national. Se liguier aussi unanimement contre le Québec, c'est affirmer à la face du monde que le Québec n'est pas une province comme les autres.»

1982, 23 janvier: Dans *La Presse*, René Lévesque commente les propos que le gouverneur général, M. Ed. Schreyer, a tenus cette semaine. M. Schreyer était prêt à intervenir à la suite des plaintes d'un groupe de provinces anglaises; mais, «Maintenant que le Québec seul — seulement une moitié de la dualité canadienne — s'oppose, M. Schreyer peut avouer que ses intentions de se mêler du débat sont disparues, parce que le poids du Québec n'est pas suffisant pour provoquer ses appréhensions.» Voilà jusqu'à quel point on se soucie peu des intérêts du Québec, à Ottawa. Vous voyez bien que le Québec n'est pas une province comme les autres.

1982, 6 avril: Gérald-A. Beaudoin, professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa, écrit dans *Le Devoir* ses conclusions d'un exposé présenté le 24 mars dernier dans le cadre de la Conférence de recherche 1982. Il se demande ce qui se produirait, si la Cour reconnaissait un droit de veto au Québec sur le plan conventionnel. En pareil cas, il conviendrait à la prochaine

conférence ou bien de tenter d'amender la formule d'amendement ou bien de faire en sorte que la formule de retrait avec compensation financière traduise plus adéquatement la *spécificité* du Québec.

À la même page, Claude Morin, ex-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, rétablit les sophismes de M. Trudeau parus dans *Le Devoir* du 21 mars: «Bien sûr, il n'est dit nulle part dans l'accord d'avril 1981 que ce droit de retrait et de compensation ne vaudra que pour le Québec; mais tout le monde savait très bien, à l'époque et particulièrement les gens d'Ottawa, que pratiquement *seul le Québec* y recourrait.»

1982, 17 mai: Pierre Gingras (*La Presse*) titre à la une les paroles de Claude Ryan: «Québec, une communauté nationale distincte.» En effet, «le Québec est une province très, différente des neuf autres provinces canadiennes». Voilà le message qu'a livré le chef de l'opposition aux jeunes partisans libéraux des cinq comtés de l'Ouest de la région métropolitaine.

Il a profité de la circonstance pour rabrouer les neuf députés libéraux qui avaient voté contre la motion déposée par le Parti québécois le 2 octobre dernier, motion qui demandait à Ottawa de ne pas amoindrir les droits et les pouvoirs de l'Assemblée nationale avec son projet constitutionnel.

1982, 7 décembre: C'est décidé. La Cour suprême tranche: «Le Québec n'a pas de droit de veto.» Ce sera donc une province comme les autres. Bernard Descôteaux du *Devoir* cite les commentaires de René Lévesque à ce sujet:

- 1- Ce présumé droit de veto reposait sur le fait que c'était les représentants de deux peuples qui avaient signé un contrat en 1867.
- 2- Jamais les représentants d'un de ces peuples n'y auraient adhéré, s'ils n'avaient eu la garantie d'une autonomie suffisante avec des droits et des pouvoirs qui leur paraissaient indispensables.
- 3- Les signataires québécois croyaient que ces droits ne pouvaient être changés et encore moins leur être enlevés de force, sans leur consentement ou celui de leurs descendants.

- 4- Ce jugement est un démenti cinglant de cette interprétation.
- 5- Ce fameux droit de veto était un attrape-nigaud pour mieux cacher que le Québec n'est qu'une sorte de colonie intérieure, puisqu'il n'a jamais existé sinon que par «convenance». Voilà notre particularité.
- 6- Ce jugement de la Cour suprême met donc fin à 115 ans d'illusions basées sur la dualité canadienne.
- 7- Deux jours plus tard, dans *Le Devoir*, Trudeau affirme sans sourciller et avec cynisme: «Québec n'a jamais voulu avoir de veto!»

1982, 14 décembre: Évidemment, après un tel jugement, il fallait s'attendre aux commentaires. Claude Ryan nous présente le sien dans *Le Devoir*: «Le droit de veto du Québec, un jugement fort décevant.»

- 1- À l'aide de dispositions comme celles qui traitent du droit civil, du Sénat, des droits linguistiques, des droits confessionnels, de la Cour suprême, il eût été aisé d'établir que non seulement le Québec est différent des autres provinces aux plans culturel et social, mais qu'il l'est aussi à bien des égards aux plans juridique et constitutionnel.
- 2- Quel a été le rôle du Québec dans les nombreux précédents qui se sont produits au Canada depuis 1867 en matière de changement constitutionnel? Ce rôle a-t-il été celui d'une simple province comme les autres? La réponse, c'est que le Canada comprend deux grandes communautés linguistiques et que le Québec est le siège, le lieu principal, le foyer géographique et politique de l'une d'entre elles.

1982, 21 décembre: De nombreuses lettres au *Devoir* vont dans le même sens. Pour n'en citer qu'une, de Raymond Drapeau, voici ce qu'il conclut: «Ce jugement nie dramatiquement le statut du Québec comme société distincte et légale à l'intérieur de l'ensemble fédéral canadien.»

1982, 24 décembre: M. Trudeau se refuse toujours

- 1- de faire adopter par le Parlement fédéral une résolution redonnant au Québec un droit de veto en matière constitutionnelle (le Québec n'est-il pas une province comme les autres?);

2- la compensation financière complète dans les cas où le Québec exercerait son droit de retrait d'un amendement constitutionnel (*La Presse*).

1983, 7 janvier: Autre commentaire: Germain Jutras, avocat de Drummondville, écrit dans *Le Devoir* que par son projet de rapatriement unilatéral de la Constitution, M. Trudeau niait carrément l'existence du droit de veto du Québec (Québec n'est pas une province particulière), tant au point de vue juridique qu'au point de vue politique, puisqu'il lui aurait fallu obtenir l'accord préalable du Québec.

1983, 8 janvier: Le lendemain, Gilbert Lavoie de *La Presse* exprime la pensée d'un député fédéral qui n'a jamais pris la vedette dans le débat constitutionnel, mais qui manifeste une certaine crainte face à la tournure des événements. «Rien ne garantit que nous serons toujours aussi nombreux du Québec à Ottawa. Nous voulons nous assurer qu'advenant l'élection, dans 25 ou 30 ans, d'un gouvernement borné prêt à ignorer les Québécois, le gouvernement de la province disposera au moins d'un droit de veto pour se défendre.»

Un peu plus loin, le journaliste cite le sénateur Arthur Tremblay; ce dernier s'inquiète de l'attitude des provinces anglophones qui commencent à dire non à l'inclusion de la clause du veto québécois dans la constitution; on assiste à une véritable levée de boucliers.

1983, 5 février: *La Presse* rapporte que le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, affirme, devant les étudiants en droit de l'Université Laval, que le droit à un veto constitutionnel explicite ou implicite a toujours été lié au Québec à son rôle spécial de défenseur de la langue et de la culture française au Canada. Le ministre des affaires intergouvernementales du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, tout heureux de cette déclaration, reçoit une douche d'eau froide, lorsque M. Davis déclare que son procureur avait probablement parlé en son nom et que ses propos ne reflétaient pas la politique officielle de son gouvernement; ce dernier n'a pas l'intention de modifier sa position constitutionnelle face au Québec et d'accepter un droit de veto pour la seule province francophone du pays.

1983, 2 mars: Le ministre Jacques-Yvan Morin admet qu'il avait essayé à plusieurs reprises un *non* catégorique de huit des neuf autres provinces sur la question d'un droit de veto constitutionnel pour le Québec. Il serait donc inutile de s'entêter! Par la même occasion, le ministre ajoute que le gouvernement du Québec s'est étonné de voir Ottawa offrir de reconnaître dans la constitution le caractère distinctif des nations autochtones, quand il a toujours refusé de faire la même chose pour le Québec.

1983, 26 mars: La faculté de Droit et le département des Sciences politiques de l'Université Laval, en collaboration avec le Barreau canadien, présentent un colloque pendant lequel le ministre des affaires intergouvernementales, Jacques-Yvan Morin, prend la parole:

- 1- le Québec désormais ne peut plus compter sur le droit et les garanties traditionnelles pour assurer sa protection constitutionnelle;
- 2- il est devenu une province comme les autres et ne peut compter que sur son poids et sa détermination politique pour défendre ses intérêts fondamentaux;
- 3- le Québec, depuis novembre 81, se trouve devant une porte verrouillée par un cadenas à combinaison. M. Trudeau possède une partie de la combinaison, tandis que les provinces anglophones possèdent l'autre. De toute évidence, ils ne semblent pas pressés de s'entendre.

1983, 18 mai: David Crombie, un des plus populaires maires de Toronto et ministre de la santé de l'éphémère gouvernement conservateur, accorde une entrevue au *Devoir*:

- 1- Le droit de retrait avec compensation fiscale n'a pas vraiment fait partie de la façon dont le Parti conservateur voyait les choses... et ce n'est pas parce que nous avons appuyé ce principe une fois (principe qui s'opposait à celui de Trudeau, lequel ne voyait pas pourquoi il accorderait au Québec le droit de compensation fiscale) que nous sommes obligés de continuer à l'appuyer.
- 2- «Aideriez-vous le Québec à regagner son droit de veto?

— Non, je ne le crois pas!» C'est clair. Le Québec est une province comme les autres.

1983, 9 septembre: Solange Chaput-Rolland désire fonder le *Club André-Laurendeau*, qui aurait comme objectif de se donner les outils et le moyen de scruter notre société post-référendaire. Elle mentionne, entre autres:

- 1- notre population qui ressent, sans toujours le dire, son *isolement* réalise que notre collectivité ne pèse guère dans le fragile équilibre de notre nouvelle fédération;
- 2- elle a évoqué plusieurs fois, dans des articles et des causeries, la nouvelle *solitude* du Québec.

1984, 4 février: Pierre Vennat commente dans *La Presse* le tome I de Kaye Holloway: «Le Canada, pourquoi l'impasse?» Au sujet de la particularité du Québec, voici ce qu'il écrit: «M. Trudeau refuse de reconnaître non seulement le droit à l'indépendance du Québec, mais toute prétention à un statut particulier, ne serait-ce que de facto, à savoir une extension de ses pouvoirs pour assurer sa sécurité collective.»

1984, 26 mai: Pierre O'Neill du *Devoir* rapporte les propos de John Roberts, ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration:

- 1- Il considère que le Québec est une province comme les autres.
- 2- Il ne voit ni l'utilité, ni l'opportunité de tenter de bonifier l'entente constitutionnelle pour y obtenir l'adhésion du Québec.
- 3- Le Québec n'a jamais eu le droit de veto. Il ne voit pas comment le gouvernement fédéral pourrait convaincre les autres provinces, notamment l'Ouest, à consentir un droit de veto au Québec. «Il faut être réaliste.»

1984, 4 juin: Lise Bissonnette écrit en éditorial que Turner évite le Québec.

- 1- Turner ne mettra plus les pieds au Québec, voilà ce que son organisation dans la campagne pour l'obtention du leadership du Parti libéral du Canada a prévu. C'est que le quart de la population canadienne ne désire pas qu'il s'y arrête... et il obéit docilement.

- 2- La plupart des autres candidats nous ont dit que le temps du souci particulier pour le Québec était terminé au Canada. Turner le manifeste de façon détournée.

1984, 4 décembre: Bernard Descôteaux du *Devoir* relate les interventions de M. Chrétien aux Communes:

- 1- Ce dernier conseille au premier ministre, M. Mulroney, l'octroi au Québec d'un droit de veto, ce qui serait un minimum, si l'on veut réellement accorder à cette province une reconnaissance constitutionnelle de son caractère distinct. Quel revirement!

- 2- La reconnaissance de sa spécificité a toujours été une exigence du Québec pour signer l'accord constitutionnel de 1981.

1985, 30 janvier: Paule des Rivières du *Devoir* fait l'historique des alliances du Québec avec les autres provinces; elle souligne que ces liens ont toujours été ponctuels et fragiles. Elle cite M. McConnell, professeur de droit à l'Université de Saskatoon: «La vision du Canada de M. Trudeau a fait beaucoup de mal au pays. Il était trop centralisateur et il a traité le Québec comme une province comme les autres.»

1985, 22 février: Jacques-Yvan Morin, ex-ministre québécois, affirme, devant des sénateurs français et des membres de l'Association France-Québec, que des conditions minimales s'imposent, si jamais on décidait de rouvrir les négociations constitutionnelles avec Ottawa:

- 1- la reconnaissance par le Canada anglais du Québec comme société distincte;
- 2- le droit de retrait avec pleine compensation financière;
- 3- le droit de veto sur les institutions fédérales;
- 4- la limitation du pouvoir fédéral de dépenser;
- 5- l'autonomie linguistique du Québec.

1985, 11 mai: Louis Falardeau de *La Presse* résume tout le dossier du droit de veto:

- 1- Le Québec n'avait pas d'objection au rapatriement de la Constitution, à deux conditions:

- a) révision de la Constitution au chapitre du partage des pouvoirs;
 - b) que ses droits acquis ne puissent être menacés.
- 2- Québec refuse la formule de Victoria de 1971, parce que les propositions de partage des pouvoirs ne répondent pas à ses attentes.
 - 3- Sans la pleine compensation financière, les Québécois seraient doublement taxés au sujet de l'enseignement universitaire et contribueraient contre toute logique au financement des universités des autres provinces.
 - 4- Le texte finalement adopté prévoit qu'il n'y aura «juste compensation» que lorsque le transfert de compétence se fera «en matière d'éducation ou dans d'autres domaines culturels». Ce qui est absolument inacceptable pour le Québec, puisque en matière de santé, par exemple, il devrait accepter cette perte de pouvoir ou se retirer de l'amendement sans garantie de compensation. On touche continuellement dans ces textes au particularisme du Québec.

Conclusion: Nous avons donc démontré par de nombreuses citations les raisons de la spécificité du Québec et d'autre part les résistances pour ne pas dire le refus total de la part du gouvernement fédéral d'accepter que le Québec ne soit réellement pas une province comme les autres. Pourquoi cet entêtement? Pour comprendre, il faudrait sans doute lire les explications données dans *Le Devoir* (16 octobre 1986) par Solange Chaput-Rolland, quand elle mentionne que nos compatriotes anglophones respectent toujours mieux le Québec, lorsqu'il leur apparaît subordonné aux autorités fédérales, «car une fois subordonné, il se prêle mieux aux injustices, au mépris ouvert pour la francité, à la stratégie ancienne pour flouer le Québec encore une fois, en prétendant qu'une société distinctive ferait le jeu des séparatistes!»



Yvon Fontaine président de la FFHQ

Le conseil national des présidents de la Fédération des Francophones hors Québec a le plaisir d'annoncer l'élection de l'avocat Yvon Fontaine à la présidence de la fédération.

Originaire du Nouveau-Brunswick, M. Fontaine a fait des études en science politique à l'Université de Moncton et à Paris, ainsi que des études en droit aux universités de Moncton et de Toronto.

M. Fontaine a grandement été impliqué dans les dossiers francophones en tant que président-fondateur de la Fédération des jeunes Canadiens-Français, directeur provincial d'Activités Jeunesse au Nouveau-Brunswick et secrétaire général de la Société nationale des Acadiens.

Depuis près de trois ans, il occupe les fonctions de vicedoyen de l'École de droit de l'Université de Moncton et professeur de droit international et de droit de la personne.

M. Fontaine a déjà apporté, cette année, une précieuse collaboration à la F.F.H.Q. comme conseiller juridique en matière constitutionnelle et de langues officielles. Sa vaste expérience dans ces domaines sera profitable à la fédération, laquelle sera vivement impliquée dans les dossiers de la révision de la Loi sur les langues officielles, les négociations constitutionnelles entre le gouvernement fédéral, le Québec et les provinces, ainsi que la mise en œuvre de certaines recommandations du groupe de travail Caplan-Sauvageau sur la radio-diffusion canadienne.

M. Fontaine a indiqué que c'est avec enthousiasme qu'il entendait mener et défendre les dossiers de la fédération et à cette fin, il se propose de travailler en étroite collaboration avec les membres de la F.F.H.Q.



L'actualité en bref

par GÉRARD TURCOTTE

Le MNQ honore Jean-Pierre Coallier

Dans le cadre de sa campagne de valorisation du fait français, intitulée «Québec, je t'aime en français!», le Mouvement National des Québécois a décidé de décerner sa grande Médaille d'argent à Jean-Pierre Coallier, pour son engagement à défendre et à promouvoir la musique et la chanson des gens d'ici. Président-directeur général de CIEL-MF, station radiophonique «qui ne chante qu'en français», Jean-Pierre Coallier contribue quotidiennement à l'avancement et au développement de la culture québécoise. Bravo au MNQ pour avoir souligné aussi solennellement le talent et la détermination de cet homme de parole, de cet homme de défi, de cet homme pour qui le Québec français représente une source inestimable de fierté.

15 ans de relations franco-québécoises

Il y a quelques mois, la Délégation générale du Québec à Paris complétait ses 25 ans d'existence. C'est en effet à l'automne de 1961 que Jean Lesage, alors premier ministre, accompagné d'une imposante délégation, procédait à l'inauguration de la première Maison du Québec en France. Il faut reconnaître la fébrilité déployée par tous les gouvernements québécois, depuis 1961, pour resserrer nos liens avec la France, non seulement sur une base culturelle, mais économique. Il serait souhaitable que soit publié sans délai le bilan complet de ces 25 ans de relations franco-québécoises, quand on pense qu'aucune manifestation n'a souligné cet événement.

À quand une nouvelle politique familiale?

Au Québec, l'ancien gouvernement avait formé un Comité de consultation sur la politique familiale sous la direction de Maurice Champagne-Gilbert. Ce comité a soumis son rapport, il y a déjà plusieurs mois. On attend toujours que le gouvernement actuel passe à l'action dans ce dossier. La ministre Thérèse

Lavoie-Roux a pourtant demandé au Secrétariat à la politique familiale de lui soumettre un mémoire à même une analyse du rapport Champagne-Gilbert commandée à 17 ministères et organismes directement concernés. Tous les plaidoyers sur «l'affirmation nationale», la Loi 101 et la survie de la langue française risquent d'être inutiles si une politique à la famille ne vient pas, dans un délai raisonnable, stopper la baisse du taux de naissances chez les Francophones, qui est actuellement l'un des plus bas du monde occidental.

Les plaintes sur l'affichage ont doublé

Le nombre de plaintes soumises à la Commission de protection de la langue française connaît une hausse remarquable. Durant janvier 1987, en effet, quelque 500 personnes se sont formellement adressées à la Commission pour signaler des cas de dérogation à la Charte de la langue française. Il s'agit du double, environ, de la moyenne mensuelle de l'année 1986. Cette hausse est due à plusieurs facteurs, notamment, l'action entreprise par le Mouvement Québec Français et ses organismes membres, particulièrement le lancement, par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, de la phase II de son Opération visage français et la campagne de valorisation du fait français du Mouvement National des Québécois, intitulée «Québec, je t'aime en français». Les tergiversations du gouvernement Bourassa et l'augmentation des affiches unilingues anglaises y sont certainement pour quelque chose.

L'histoire pourrait se répéter

Marcel Adam écrivait dans *La Presse* du 5 février, que la décision du gouvernement Bourassa de ne pas ramener devant l'Assemblée nationale le projet de Loi 140 ne lui vaudra aucun mérite, puisque dans cette affaire, il s'est montré imprudent et faible. Imprudent de rouvrir le dossier linguistique... et faible dans la mesure où en la fronde de ses adversaires politiques, il aura indiqué qu'une minorité d'activistes tapageurs peut le faire reculer. Comment peut-on qualifier d'activistes minoritaires et tapageurs le million de militants et militantes que regroupe le Mouvement Québec Français, soit APM, AQPF, CEQ, CSN, FTQ, MNQ, SSJBM, UDA, UEQ, UPA?

Montréal subventionnera-t-il Alliance Québec?

Les journaux nous informaient récemment que la ville de Montréal pourra, en toute légalité, subventionner quelque 750 organismes sans but lucratif d'un montant égal à la taxe d'affaires qu'elle doit par ailleurs leur réclamer pour les années 1985 et 86. Ces organismes bénéficiaires sont à caractère charitable, culturel, scientifique, écologique, récréatif et sportif. Dans la liste partielle publiée dans les journaux apparaît Alliance-Québec. Dans quelle catégorie peut-on classer cet organisme largement subventionné par Ottawa? S'il est exempté, pourquoi d'autres organismes sans but lucratif, mais dont les objectifs sont de protéger les intérêts des Francophones au lieu des Anglophones, ne jouissent-ils pas du même privilège? Deux poids, deux mesures.

Bilinguisme «optionnel et conditionnel»

Le premier ministre Bourassa a trouvé une nouvelle formule pour décrire sa politique en matière d'affichage commercial. C'est la «primauté du français avec une forme de bilinguisme optionnel et conditionnel». Il n'a donné aucune explication à cette expression, pas plus que la ministre Lise Bacon, qui a déclaré aux journalistes que seul M. Bourassa pouvait en donner le sens prévu. Celui-ci devrait nous donner la clef du mystère avant longtemps.

«Vive le Québec libre!»

Le 24 juillet prochain marquera le vingtième anniversaire de l'historique cri: «Vive le Québec libre!», lancé du balcon de l'hôtel de ville de Montréal par le général de Gaulle. Des journalistes ont demandé, ironiquement, au ministre des Affaires intergouvernementales, M. Gil Rémillard, si on envisageait de célébrer le 20^e anniversaire de la célèbre phrase. «Ce n'est pas prévu dans les scénarios envisageables pour le moment», a-t-il répondu. Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères de France, M. Jean-Bernard Raimond, a tenu à ajouter: «Disons quand même que ça fait partie de l'histoire des relations franco-québécoises.» On se souvient, que le 24 juillet 1977, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, avait célébré le 10^e anniversaire avec grand éclat. Les mouvements nationalistes ne laisseront sans doute pas passer sous silence le 20^e anniversaire.

Recul à Jérôme-Le Royer

En septembre dernier, le ministre Claude Ryan avait indiqué qu'il songeait à amender le régime pédagogique pour permettre l'enseignement de l'anglais dès la première année. Le président de la commission scolaire Jérôme-Le Royer avait tout de suite annoncé que les écoles de sa Commission offriraient l'anglais en première année de la prochaine année scolaire, soit 1987-88. Cette déclaration avait soulevé de vives protestations de la part de certains commissaires, qui viennent de gagner leur cause. La Commission scolaire a en effet abandonné le projet du président. D'ailleurs, même le ministre Ryan semble avoir reculé dans sa décision de modifier le régime pédagogique.

Félicitations à Camille Belhumeur

Camille Belhumeur, de Saint-Guillaume d'Upton, fidèle lecteur de l'ACTION NATIONALE, a été invité par la Haute-Savoie pour participer à un concours international de sculpture sur glace. Ses dernières œuvres, une tête du Christ et un aigle, dépassaient les vingt pieds de hauteur. En plus d'être un sculpteur sur glace renommé, il est aussi un organisateur folklorique fort réputé et actif au sein de la SNQ Centre du Québec. Soit dit en passant, Saint-Guillaume produit un des meilleurs «cheddars» du Québec et organise chaque année le Festival du fromage.



Dans notre courrier

Le fonds Esdras-Minville est un joyau qu'il faut enrichir chaque année; vous faites depuis longtemps votre part; je veux aussi faire la mienne.

P.A. (Montréal)

Vous trouverez ci-inclus mon réabonnement pour deux ans, de même qu'un chèque de 100\$ pour la fondation Esdras-Minville. Il est impérieux d'utiliser tous les moyens qui nous sont offerts, afin de perpétuer la langue française au Québec.

G.L. (Dollard-des-Ormeaux)

C'est avec grand plaisir que je contribue modestement à la Ligue d'action nationale. Merci de votre dévouement à la cause, si importante, de notre survivance.

M.L.R. (Saint-Laurent)

Si je n'avais pas encore des responsabilités envers mon entourage immédiat, j'aiderais davantage notre cause qui me tient tellement à cœur. Bonne continuité, j'admire votre ténacité. Un des vôtres à chaque fois que je le pourrai.

J.G.P. (Ste-Foy)

Je suis heureuse de pouvoir participer au bon fonctionnement de cette excellente revue qu'est l'Action Nationale.

Y.P. (Saint-Laurent)

Je vous envoie un chèque au montant de 250\$ que vous voudrez bien verser à la Fondation Esdras-Minville. Je m'excuse de ne pas faire davantage pour cette fois, mais, comme vous le savez, le fisc est vorace.

G.P. (Montréal)

Vous trouverez ci-inclus un chèque de 50\$ comme contribution au Fonds Esdras-Minville. Continuez votre excellent travail qui est nécessaire plus que jamais par les temps qui courent.

J.-J.B. (Sherbrooke)

Voici mon don pour la Fondation Esdras-Minville; ce n'est pas énorme, mais mon geste est important en tant que Québécois et Patriote.

S.L. (Montréal)

• • • • •

En furetant dans les archives de la Ligue

Il y a cinquante ans, soit en mars 1937, la Ligue d'action nationale émettait un mot d'ordre relativement à l'enseignement de l'anglais. En voici le texte, qui est encore d'actualité.

POUR DISSIPER UNE ÉQUIVOQUE *(Mot d'ordre de mars 1937)*

Le fait qui domine toute cette discussion, au sujet de l'enseignement de l'anglais dans les écoles primaires du Québec, est celui-ci: dans l'esprit d'un certain nombre des nôtres, le français a perdu sa primauté. Pour ces messieurs, au-dessus de tout, des nécessités pédagogiques, des périls inhérents au bilinguisme, du dynamisme mental de la culture française, il n'y a qu'une règle pour la réussite: la langue anglaise. Cela nous rappelle, dans nos lointains souvenirs de collège, le refrain des politiciens en visite: «Apprenez l'anglais». Ils ne nous disaient pas: Soyez des hommes de courage, de persévérance française pour mieux conquérir; ils répétaient: «Apprenez l'anglais». Ce glissement vers l'apostasie est un signe d'une gravité exceptionnelle. Le Conseil de l'Instruction Publique doit donner le coup de barre qui nous sauvera. Avant douze ou treize ans, l'enfant ne sait pas sa langue maternelle. Après cet âge, et dans les milieux où l'anglais est utile, dans un dosage intelligent on pourrait commencer l'étude de la langue seconde. Renforcer le français, multiplier son rayonnement d'abord: ensuite, et au moment propice, renforcer l'étude de l'anglais là où c'est nécessaire. (L'étude de l'anglais dans la plupart de nos campagnes québécoises équivaut à une invitation au déracinement.) Le Conseil de l'Instruction publique doit s'aviser de cela dans ses prochaines décisions. S'il ne le fait pas, on peut s'attendre à de violentes réactions.



La Prospérité

Chronique économique

par ROSAIRE MORIN

Hommage à la mémoire de Gaston Beaudry

En cette section de *l'Action Nationale*, Rosaire Morin traitera de l'avenir collectif des Canadiens-Français. Le champ d'analyse sera toutefois limité aux thèmes qui suivent:

1. le déclin démographique des Francophones du Québec et du Canada;
2. la création systématique d'un sous-prolétariat découlant de l'existence et de la reproduction au Québec de 800 000 assistés sociaux et de 400 000 chômeurs;
3. le problème de l'insertion sociale et professionnelle de 500 000 jeunes Québécois vivant en difficultés;
4. l'illusion de la croissance économique des Canadiens-Français face à l'essor des entreprises étrangères;
5. le développement du milieu par le milieu illustré par le récit de trouvailles et de réussites merveilleuses qui méritent d'être connues.

Des trouvailles et des réussites merveilleuses

Sous ce thème, *La Prospérité* exprimera avec continuité l'émerveillement ressenti devant les efforts consciencieux, soutenus et souvent effacés de Québécoises et de Québécois qui ont pris en main leur vie en comptant d'abord sur leurs propres moyens.

La qualité et la diversité des trouvailles et des réussites observées reflètent un esprit de créativité insoupçonné, un talent caché ignoré, un dynamisme populaire méconnu et une chaleur humaine tenace qui force l'admiration.

Un peu partout, au Québec, de l'est à l'ouest, du nord au sud, des réalisations têtues et concrètes surgissent. Ces riches

expériences méritent d'être connues. Elles constituent de magnifiques exemples qui font contraste avec les malheurs constamment en évidence ou avec la froideur de la structure bureaucratique. Elles font fondre des blocs de glace qui s'y opposaient. Elles donnent un nouveau goût de vivre.

Elles peuvent et doivent devenir des sources d'inspiration pour d'autres personnes en recherche de solution à des problèmes similaires. Chez nous, elles suscitent la volonté de s'engager dans des projets qui s'attaquent aux problèmes les plus réels, ceux de femmes et d'hommes aux prises avec la pauvreté. Ainsi, l'impossible création d'emplois deviendra possible pour un grand nombre de personnes démunies et défavorisées.

La Prospérité présentera donc des modèles socio-économiques qui peuvent être vécus, qui doivent être appuyés et qui doivent se multiplier.



Le déclin démographique québécois est imminent

La baisse de la population est inévitable

Jadis, au Québec, on parlait de la revanche des berceaux. Le taux de fécondité de nos mères étaient l'un des plus élevés du monde. Mais, depuis 1960, il a diminué d'année en année. Il représente maintenant le troisième plus faible niveau mondial, derrière l'Allemagne fédérale et le Danemark.

Alors qu'il faut une moyenne de 2,1 enfants par femme pour assurer la stabilisation d'une population jouissant d'un solde migratoire nul, le nombre des naissances a baissé à 1,46 au Québec, en 1984.

Hélas, le mouvement migratoire est déficitaire. La baisse de la population semble inévitable. Certes, de nouveaux venus s'établissent au Québec. Mais, un grand nombre de Québécois vont s'installer en Ontario, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis. Le Québec perd ainsi d'éminents citoyens.

Ces départs ne sont pas tous imputables au climat politique. Le PQ, ou ce qu'il en reste, n'est pas responsable de tous les péchés des femmes. Depuis 1966, le solde migratoire est négatif. À partir de 1971, la perte annuelle représente une moyenne de 11 000 habitants. Les causes qui motivent l'hémorragie sont peu connues. Les études conduites sur le sujet sont insuffisantes. Les hommes d'affaires ne semblent même pas se rendre compte que la diminution de la population représentera une économie affaiblie.

En l'an 2003, les décès dépasseront le nombre des naissances

Les analyses démographiques démontrent que le solde migratoire des années '90 sera négatif de 9 000 habitants par année, à la condition que le Québec accueille une moyenne annuelle de 20 000 immigrants.

Le taux de fécondité demeurera très bas. Le renouvellement des générations ne pointe pas à l'horizon. Les méthodes contra-

ceptives se perfectionnent. Elles évoluent selon les transformations de la société. La scolarisation des femmes se poursuit et leur entrée sur le marché du travail s'accélère. Face aux changements sociaux, la société bouge à peine. Elle ne facilite pas la naissance des enfants. Elle tarde à établir des conditions favorables pour les femmes désireuses de bâtir une famille. La limitation des naissances continuera. Il est même prévisible que les femmes les plus pauvres et les moins instruites soient, elles aussi, entraînées par une société de consommation dont les besoins se limiteront de plus en plus à l'enfant unique.

Parallèlement, l'espérance de vie croît. Elle se situe présentement à 71,0 années pour les hommes et à 78,7 années pour les femmes. Dans le contexte actuel, le vieillissement de la population semble irréversible. En l'an 2001, le taux des personnes âgées sera deux fois plus élevé qu'il ne l'était en 1971. Dans les années qui suivront, la tendance s'accroîtra davantage. Le Québec sera un pays de vieillards et sa population diminuera constamment. Dès 1998, le nombre total des habitants n'augmentera plus. Le nombre des naissances diminuera sans cesse et celui des décès croîtra d'année en année. En l'an 2003, les décès dépasseront le nombre des naissances. À long terme, le déclin peut devenir une catastrophe. Le recensement de l'an 2025 comptera-t-il 5 millions de Canadiens-Français domiciliés au Québec?

Les conséquences du déclin démographique

La diminution de la population québécoise affaiblira sans cesse le poids politique du Québec dans la Confédération. Alors que nous représentions 30 pour cent de la population canadienne en 1951, nous ne compterons que pour 23 pour cent en l'an 2006. Les enfants qui naissent aujourd'hui n'auront alors que 19 ans. Hélas! l'importance de leurs députés à la Chambre des Communes décroîtra davantage après cette date. Notre influence sera réduite d'autant.

Mais la menace d'un affaiblissement économique du milieu québécois francophone apparaît plus dangereuse que la perte d'influence politique. Ne nous fions pas au mirage des vedettes économiques qui présentent l'apparence de la réussite avec des chiffres ronflants. Observons davantage la diminution de la part

détenue par des Francophones en nombre de secteurs financiers, industriels et commerciaux. Scrutons le phénomène grandissant de la concentration des richesses entre les mains de quelques hommes seulement. Regardons de près la création d'un sous-prolétariat qui englobera bientôt près du tiers de la population québécoise. Il faut craindre véritablement que l'assujettissement économique des masses populaires mette en servitude notre culture, notre langue et l'épanouissement même de notre identité nationale.

Par surcroît, la réduction du nombre de Francophones au Québec mettra en danger la survivance même de la francophonie en terre d'Amérique. Réduit à quelque trois pour cent de la population nord-américaine, nous deviendrons vite un îlot entraîné par le courant de la moindre résistance.

En outre, la diminution et le vieillissement de la population québécoise alimenteront la stagnation économique. La sécurité du revenu à la retraite sera mise en danger. Les politiciens parlent déjà de doubler et de tripler le taux de cotisation au Régime des Rentes du Québec.

La dénatalité accentuera le chômage à moyen et à long terme. La sous-fécondité bénéfique à tous pendant une brève période menacera tout le monde par la suite... La dépopulation aura des effets négatifs considérables sur le logement, sur la construction, sur la production, sur la consommation, sur la main-d'œuvre.

Toutes les institutions de la société seront de plein fouet touchées. Les grandes polyvalentes seront presque vides. Le coût des services municipaux grimpera considérablement. Les communautés urbaines devront s'ajuster à des situations nouvelles de pauvreté et d'aménagement. Les grandes entreprises compteront moins de clients en 1997 qu'en 1987. La croisade pour abolir les frontières entre les provinces et d'établir un libre-échange avec nos riches voisins du Sud est-elle née de cette perspective?

(Le mois prochain: une politique de la population.)



Pouvez-vous aider ceux qui en ont le plus besoin?

Au cours des prochains mois, La Prospérité entend soutenir les initiatives de personnes ou de groupes qui ont amélioré leurs conditions de vie, à partir de leurs propres ressources humaines et financières.

Nombre de réalisations déjà connues possèdent un caractère novateur. Elles peuvent avoir un effet d'entraînement et inspirer d'autres personnes désireuses de résoudre des problèmes identiques.

Nous voulons mettre en valeur des modèles susceptibles de favoriser le développement socio-économique des Québécois. Vous nous obligeriez, si vous pouviez identifier des expériences vécues qui ont procuré des emplois permanents à des chômeurs et à des assistés sociaux.

Nous sommes aussi intéressés à toute action qui facilite l'insertion sociale des femmes, d'hommes et de jeunes provenant des milieux les plus défavorisés.

Vous nous obligeriez grandement en nous retournant, dûment rempli, le formulaire ci-après reproduit.



PROJETS D'INSERTION SOCIALE

Vous recevrez ce formulaire parce que vous êtes intéressé au développement de la personne humaine. Si vous connaissez un groupe de femmes ou d'hommes qui ont amélioré leurs conditions de vie, vous pouvez inviter l'une de ces personnes à collaborer avec vous pour remplir le présent formulaire.

REEMPLIR EN LETTRES MOULÉES

1. Nom du répondant _____
adresse _____
code postal _____ téléphone _____

2. Nom d'un projet réalisé depuis 1980

3. Nature du projet: décrire la réalisation accomplie à partir de la situation des personnes impliquées, avant et après le projet, en mettant en valeur les difficultés surmontées et les résultats obtenus. Utiliser feuille jointe, au besoin.

4. Pourquoi ou dans quelles conditions ce projet a-t-il été déclenché?

5. Nom de la personne responsable du projet

adresse _____

code postal _____ téléphone _____

6. Date du début des activités _____

7. Indiquez la catégorie des personnes concernées

jeunes _____ condition féminine _____

personnes âgées _____ autres _____

précisez _____

8. Indiquez le domaine d'activités

éducation _____ culture _____ social _____

religion _____ santé _____ économique _____

loisir _____ milieu _____ autre _____

précisez _____

9. Indiquez le secteur impliqué

services _____ commerce _____ industrie _____

coopérative _____ autre _____

précisez _____

10. Indiquez les caractéristiques principales du projet: conditions de vie, de travail, de salaire, de satisfaction, d'apprentissage, de sécurité, etc.

11. Quels étaient les objectifs fixés au départ?

12. Quels sont les objectifs actuellement réalisés?

13. Quels sont les objectifs actuellement visés?

14. Combien de personnes ont participé à la réalisation du projet et qu'ont-elles fait?

15. Combien de personnes participent au projet en 1987 et que font-elles?

16. Combien d'emplois permanents le projet crée-t-il en 1987?

17. Quelles sont les prévisions du projet en nouveaux emplois pour les prochaines années?

18. Quelles ont été les ressources financières qui ont permis de mettre sur pied l'initiative?

19. Avez-vous reçu des subventions des gouvernements fédéral, provincial ou municipal? Si oui, quelles sommes?

20. Prévoyez-vous demander des subventions aux gouvernements? Pourquoi, quand et quel montant?

21. Quelles sont les structures d'organisation ou de gestion de votre groupe: conseil d'administration, comité exécutif, assemblée générale, autres?

22. Quelles sont vos relations avec les organismes du quartier ou de la région?

23. Nom de la personne-ressource qui a rempli avec vous ce formulaire

_____ téléphone _____

adresse _____ code postal _____

24. Observations générales

Retournez ce formulaire à
Rosaire Morin
7951, rue Lafontaine
Montréal — H1L 3H8
(514) 289.2272



UN APPEL
DE LA FONDATION ESDRAS-MINVILLE!

*

DÉJÀ NOUS AVONS ACCUMULÉ
120 000\$ INTANGIBLES

*

POUVONS-NOUS ATTEINDRE
150 000\$
DURANT CETTE CAMPAGNE
1986-1987?

*

TOUT LE MONDE ME DIT:
«C'EST IMPOSSIBLE!»
MAIS CE QUI EST POSSIBLE,
C'EST DE FAIRE MENTIR
TOUT LE MONDE!

Jean Genest
Administrateur

**LES ÉDITIONS
DE L'ACTION NATIONALE**

ONT LANCÉ EN NOVEMBRE 1986
UN VOLUME DE 400 PAGES
PAR JEAN-DENIS ROBILLARD:

UNE LENTE AGONIE

C'EST LE DOSSIER À LA FOIS
LE PLUS ÉCLAIRANT ET LE PLUS ÉCRASANT
SUR LES DANGERS ET LES RECVLS
VÉCUS PAR NOTRE NATION FRANÇAISE
AU CANADA ET AU QUÉBEC.

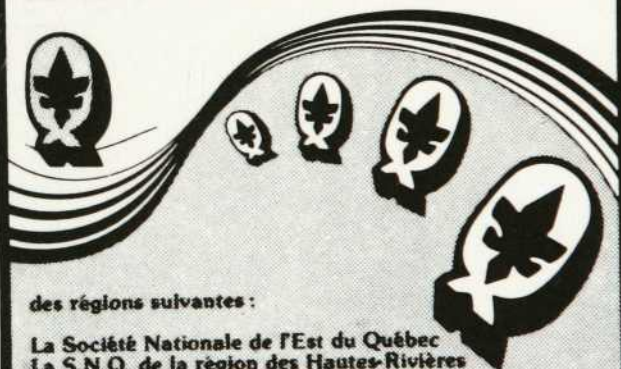
LE VOLUME SE VEND VINGT DOLLARS
COMMANDEZ-LE DÈS MAINTENANT.
DÉJÀ LA MOITIÉ DE L'ÉDITION
EST ÉCOULÉE.

ÉDITIONS DE L'ACTION NATIONALE,
82, OUEST, RUE SHERBROOKE,
MONTREAL, H2X 1X3
(tél. 845-8533)

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3

**De concert
avec la**

vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siège social: Québec

**Agences: Amos, Beauceville, Charlesbourg,
Chicoutimi, Laval-des-Rapides, Longueuil,
Montréal, Québec, Rimouski, Sainte-Foy,
Sherbrooke, Trois-Rivières.**

DU GROUPE SOLIDARITÉ · UNIQUE